

Verbatim de la 4^{ème} réunion publique
Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 19 octobre 2009 à 20h

Lieu : Verberie, Espace Dagobert

Durée : 2h30

Participants : 52 personnes

I. Présentation du débat public

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Puisque je vous imposerai à tous de prendre le micro tout à l'heure si vous désirez poser des questions, je vais aussi me l'imposer. Je m'appelle Patrick Legrand, je suis vice-président de la Commission Nationale du Débat Public. Ça, ce sont mes activités professionnelles maintenant, et puis je suis président de cette Commission Particulière du Débat Public qui touche un projet de gazoduc qui s'appelle l'Arc de Dierrey. Le débat public est une procédure un peu neuve en France, qui est issu de toutes les réflexions qui ont tourné autour de la Conférence de Rio de Janeiro des Nations Unies de 1992, puis issu de la procédure qui a pu être engagée ensuite avec la Convention de Aarhus, etc. L'idée au fond, c'est d'enrichir notre démocratie d'une contribution du public le plus en amont possible aux décisions publiques.

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'est pas dépendante du gouvernement. Elle l'a montré la semaine précédente si vous avez bien lu le compte-rendu, en rappelant au secrétaire d'Etat au Grand Paris que des conditions de consultation comme celles qu'il propose ne sont pas conformes au droit et à la légalité française qui a maintenant cours. La Commission Nationale du Débat Public est une autorité récente. Elle a pour mission de faciliter l'articulation et la production des avis du public sur des grands projets qui sont d'intérêt national et qui touchent simultanément à des enjeux économiques, à des enjeux sociaux et à des enjeux environnementaux. Elle a une série de caractéristiques tout à fait particulières. Elle doit organiser des débats publics largement avant que les décisions soient prises, c'est-à-dire le plus en amont possible. C'est vrai que c'est un peu en réaction à ce qu'on appelle les enquêtes publiques qui arrivent un peu tard d'après certains, et puis la question de l'opportunité est toujours ouverte.

L'opportunité, ce sont les finalités. A quoi ça va servir ? Pourquoi ? Etc. Elle n'a aucune responsabilité. Elle ne doit pas – c'est la loi qui nous l'impose – se prononcer sur le fond. Elle peut se prononcer sur : comment va fonctionner le débat public ? C'est un peu ça d'ailleurs son rôle, mais elle n'a rien à dire sur le fond. Au fond, elle n'est là que pour porter des avis du public que le public peut avoir à déclarer ou invoquer lors de ces réunions publiques. La Commission du Débat Public pour se faire nomme des Commissions Particulières qui sont constituées d'entre trois et sept personnes en général et qui sont totalement indépendantes du maître d'ouvrage comme de l'Etat. C'est un rôle qui n'est pas toujours facile à tenir, mais qui est absolument nécessaire pour garantir au public qu'il aura avec lui un porteur de ses avis totalement indépendant, neutre et pas manipulé. Voilà *grosso modo* tout ce qui touche au débat public.

Le débat public est constitué *grosso modo* de trois phases : une phase de préparation de cinq à six mois, huit mois, etc. Il y a un moment où on construit, on fait plusieurs choses. D'une part, on se fait une idée de ce qu'est le projet et l'interaction du projet avec le contexte général, économique, social et environnemental. On passe auprès de certains acteurs pour leur indiquer ce que c'est que le débat public et ce que ce n'est pas et où on construit au fond une architecture du débat public, c'est-à-dire au fond, une succession de réunions publiques qui permettront progressivement, quand elles s'accumuleront, de construire un avis collectif. Nous sommes rentrés sur l'Arc de Dierrey, ce gazoduc d'1,20 m de diamètre qui reste en projet et qui n'est pas décidé et qui, au fond, rejoindrait l'Oise à la Haute-Marne. Nous sommes passés dans la deuxième phase qui est la phase qui nous rassemble ce soir où toute une série de réunions publiques se développent, s'enrichissent mutuellement d'un bout à l'autre du projet ou en tout cas du fuseau dans lequel ce projet pourrait prendre place.

Je vous rappelle qu'ici on a *grosso modo* 300 kms et que l'Oise a des caractéristiques qui ne sont pas partagées par la Haute-Marne et réciproquement. 17 réunions sont prévues, mais l'architecture du débat comme le nombre de réunions est toujours souple, c'est-à-dire qu'au fond, on peut en créer d'autres, en concevoir d'autres à partir du moment où certains nous le demanderaient et où ce serait justifié. Au bout de ces quatre mois, la Commission Particulière du Débat Public, c'est-à-dire ici en l'occurrence six personnes dont vous n'aurez que trois représentants ce soir, produit ce qu'on appelle un compte-rendu. Ce compte-rendu est constitué de deux choses. D'une part, un compte-rendu factuel du débat public, ce que ça a coûté, ce qu'on a fait, diffusé dans nos réunions, etc. C'est quelque chose qui, au fond, est de l'ordre du fait brut. Et puis, et beaucoup plus important, une partie qui permet de rendre compte de tous les avis qui ont été évoqués.

C'est la partie la plus difficile. C'est aussi la partie la plus intense. C'est aussi la partie la plus nécessaire et au fond, ce sont vos avis qu'à ce moment-là nous porterons et que, bien évidemment, nous restructurerons pour qu'ils soient assez rapidement accessibles et qu'on ait un ensemble de réunions qui sont malgré tout parfois disparates. Mais au fond, ça, ce n'est pas le plus important si ce n'est qu'en tout cas ces comptes-rendus sont publics et que vous pourrez toujours contrôler que nous n'avons pas dit de bêtises, que nous n'avons pas trahi, etc., puisque c'est à vous que nous devons ce compte-rendu. La deuxième partie, c'est que ce compte-rendu sera validé par la Commission Nationale qui est une autorité administrative de 21 membres et complété d'un bilan que l'on peut appeler un résumé exécutif du Président de la Commission Nationale. Ça, c'est aussi rendu public.

La nouveauté depuis maintenant 2002, moment où la Commission Nationale du Débat Public est devenue une autorité administrative indépendante, c'est que le maître d'ouvrage – en l'occurrence ce soir GRTgaz qui, vous voyez, est représenté par trois personnes ici – devra dans un acte public et publié (en l'occurrence dans des journaux et publié sur le Net ou autres) très précisément dire si oui ou non il compte continuer à proposer le projet pour le conduire à sa réalisation, ce qu'il a entendu pendant le débat public et ensuite, ce qu'il va faire de ce qu'il a entendu. Faire, c'est-à-dire s'il continue le projet. Comment il va prendre en compte ce qui s'est dit et pourquoi il ne prendra pas en compte certaines propositions ? C'est extrêmement important et en fait, en amont du projet, toute une série de conditions se posent et lui va dire comment il les mettra en œuvre. Au fond, c'est ça le contrat social qui sort du débat public puisque vous en serez tous au fond à la fois les détenteurs et éventuellement les contrôleurs. Vous pourrez toujours leur reprocher de ne pas avoir mis en œuvre ce qu'ils ont dit qu'ils allaient mettre en œuvre et dans certains cas, c'est assez puissant. Voilà *grosso modo* la théorie générale du débat public. C'est une chose neuve pour la France, mais qui prend de plus en plus d'importance.

Pour ce qui est du débat public sur l'Arc de Dierrey, pourquoi la Commission Nationale du Débat Public, alors que GRTgaz entreprise privée a dû la saisir, a-t-elle décidé de lancer un débat public ? Bien évidemment, parce qu'un gazoduc comme ça peut avoir une importance économique, une importance technique et présente toute une série de grandes thématiques qui sont des enjeux nationaux. Mais aussi parce qu'un gazoduc, ce sont des terres, des chantiers, des servitudes, etc. *Grosso modo*, c'est en général pour tous les gazoducs comme ça. Mais aussi pour trois raisons :

La première raison, c'est que nous avons estimé à la Commission Nationale qu'il était temps que le gazoduc sorte de l'anonymat. On fait un trou, on enterre le tuyau et puis après, on l'a oublié et on n'a discuté peut-être qu'avec les détenteurs du foncier. Il faut sortir de l'anonymat parce que, et voici la deuxième raison, le gazoduc est fait pour transporter du gaz et que, maintenant, le gaz est un enjeu économique, stratégique, qui dépasse largement et qui est mondialisé. Autrement dit, il y a de la géostratégie dans le gazoduc et je le dis de temps en temps en souriant et je le dis dans le sud-est du réseau, c'est vrai qu'un éternuement de Poutine peut nous amener à avoir des difficultés d'approvisionnement. Ce n'est pas seulement un tuyau, ce n'est pas seulement de la tôle, ce ne sont

pas seulement des tranchées, c'est aussi un enjeu géostratégique massif dans un monde de l'énergie qui est à la fois mondialisé et libéralisé. Le troisième point qui nous a conduits à ouvrir un débat public, c'est qu'au fond, le tuyau est dans un truc qui s'appelle le sol et que le sol, ce n'est pas un compartiment écologique neutre sans vie et sans réalité. On le sait maintenant de plus en plus avec le Grenelle de l'Environnement, avec les questions de biodiversité, avec les questions de capacité des sols à capter le carbone, etc., et que si d'un côté, il nous fallait faire sortir le gazoduc de l'anonymat, il fallait aussi faire sortir le sol – je dis ça en blaguant rapidement – de la pensée. C'est-à-dire qu'au fond, on n'y pense pas. C'est fini, etc. Voilà les trois enjeux supplémentaires mis à part tous ceux que l'on peut imaginer (industriels, sociaux et économiques) qui nous ont poussés à mettre en place un débat public sur cette question-là.

Actuellement, nous sommes au début du débat public sur l'Arc de Dierrey. Ça fait 300 kms de la Haute-Marne jusqu'ici. Il y a toute une série de réunions toutes un peu générales et qui servent, au fond, à caler les grands éléments du débat. Peut-être que le débat public, c'est une offre et peut-être que certains sujets comme la géostratégie ou bien le sol, personne n'en parlera. Nous ne ferons que constater que personne n'en aura parlé, etc. Le débat public, nous en sommes à son début sur Dierrey. Nous reviendrons à Verberie si je me souviens bien puisqu'à la fin de l'année et au début de l'année 2010, à la fin du débat, nous aurons cette fois-ci parfois des discours un peu plus fins sur ce que nous avons entendu et ce que nous vous proposons de dire ou de porter à votre place.

Ce soir, nous sommes ici chez les Sautriaux – j'ai appris – nous savons qu'il y a un certain nombre d'autres débats autour d'une centrale de production d'énergie. Nous avons tenu à venir parce que nous considérons que nous vous devons le débat sur cet équipement, à la fois pour en clarifier les tenants et les aboutissants. Nous avons tenu aussi à être présents parce que l'enjeu s'inscrit dans ce cadre et cette série de 17 réunions et qu'il fallait le préciser.

Quelques règles. Si la Commission Particulière dont vous avez un des membres ici et puis un autre qui est là-bas – il a levé la main, mais pas assez longtemps – vous doit neutralité et indépendance, vous, je peux vous suggérer quelques règles qui sont inscrites de temps en temps là-haut. C'est que ma foi, on essaye d'argumenter. Les dialogues véhéments malheureusement sont difficiles à reprendre. Que l'on essaye d'avoir des informations à peu près claires et relativement transparentes. En tout cas, c'est ce que l'on a imposé au maître d'ouvrage et puis, un minimum de civilité, ça ne sert à rien de s'envoyer des invectives. Là aussi, ce n'est pas toujours très efficace.

Qu'est-ce qu'il y a comme éléments au début du débat public ? Il y a toute une série de documents qui circulent par ci par là et qui ne sont pas toujours validés par la Commission, mais il y a ce que l'on a appelé les dossiers du débat public dont j'espère vous êtes chacun munis et qui sont au fond le champ de la problématique et des questionnements que peut poser un gazoduc comme celui qui est en projet. Vous avez à votre disposition un site Internet qui est celui de la Commission Particulière du Débat Public. Vous avez évidemment La Poste à votre disposition, une adresse postale. S'il y a quoique ce soit, vous voyez là-bas deux demoiselles. Elles constituent notre secrétariat général et sont basées à Troyes parce qu'il fallait être assez loin de Paris. On ne peut pas être malheureusement partout. Je crois que j'ai à peu près terminé. Vous avez des possibilités de cahiers d'acteurs, etc., mais si vous allez sur notre site, vous les verrez.

La réunion, ce soir, qui sera probablement à un moment regonflée par des troupes venant du centre-ville si j'ai bien compris va commencer par une présentation rapide du projet tel que GRTgaz le conçoit actuellement par ces trois messieurs qui sont sur ma gauche auxquels je demande évidemment de faire court. Déjà, je suis probablement trop long, mais c'est ma nature malheureusement. Je vous dirais qu'au fond, un débat public, ça porte en général, je l'évalue moi personnellement sur trois plans. D'abord, est-ce que le projet a changé ? Je ne connais pas beaucoup de projets qui sortent indemnes d'un débat public. Ils sortent en général un peu chahutés

et 80 % des projets en sortent transformés. Est-ce que les groupes sociaux, les groupes professionnels, les groupes techniques qui tournent autour du projet se sont restructurés ? Souvent, très souvent. De nouvelles alliances ou de nouveaux contacts se sont noués et le troisième plan, c'est : est-ce que chacun de nous, chacun des citoyens a changé et évolué ? Je ne connais là pas beaucoup de citoyens qui sortent indemnes là non plus d'un débat public. L'objectif, c'est au fond d'encourager ou d'enrichir notre fonctionnement démocratique et d'innover vers ce que l'on peut appeler une démocratie technique. Si j'avais du temps, je vous dirais que ça, ça laisse des traces aussi de façon assez puissante chez les maîtres d'ouvrage.

Monsieur de GRT, je vous passe la parole. Evidemment, ce que j'ai dit peut être contredit. Une fois que vous aurez la parole après que l'on vous ait donné les premières bases, on pourra aussi discuter du débat public et de ce que j'ai dit. Merci. A vous !

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Patrick PELLE, Directeur de la Région Val de Seine

Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs ! Je suis Patrick Pelle. Je suis directeur de la région Val de Seine et je suis en fait l'exploitant du réseau de transport de gaz existant dans la région et éventuellement, le futur exploitant de cet ouvrage dont on va parler à l'instant.

Alors, GRTgaz, c'est quoi ? C'est une société du Groupe GDF Suez qui est issue du Groupe Gaz de France tel qu'il existait. Nous avons mené cette activité depuis plus de 50 ans, voire 60 à construire des gazoducs. Ce qui fait qu'actuellement, sur le territoire national, il existe 32 000 kms de gazoduc en service. Nous avons évolué dans la manière de les construire, de les poser évidemment et nous avons aussi évolué dans la manière de les exploiter.

Comment sommes-nous organisés rapidement sur le territoire national ? D'une part, le territoire a été divisé en quatre régions – je représente une des quatre régions – qui comportent l'Oise, l'Ile-de-France, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et l'Eure-et-Loir. Il faut savoir que toutes nos régions sont organisées et dimensionnées pour pouvoir intervenir 24 heures sur 24 à tous moments éventuellement en cas d'incident, en cas de problématique, mais avec une couverture territoriale telle que l'on puisse aussi faire la maintenance de tous les équipements dont on a besoin pour acheminer le gaz naturel des frontières de la France jusqu'aux lieux de consommation qui sont, pour nous, les villes et globalement les gros clients industriels.

Notre organisation. Localement ici, nous avons, je dirais, un secteur d'intervention qui est basé à Compiègne justement, pas très loin et nous avons, globalement, un secteur d'intervention à peu près par demi-département ou par département. Alors, ici, dans la salle, sont représentés les exploitants qui s'occupent du réseau existant (le secteur de Compiègne) et leurs responsables situés à Gennevilliers. On fera peut-être appel à eux si vous avez des questions sur ce domaine-là.

Globalement, ce que je voulais dire, c'est que c'est vrai que GRTgaz, c'est un nom qui est apparu récemment puisqu'il est apparu en 2005. Néanmoins, nous représentons une activité qui dure depuis longtemps. Nous avons une expérience dans la gestion de ces infrastructures et dans leur construction évidemment. Mais cela, on va en parler un peu plus tard. Je serai donc à votre disposition pour toute question relative à ces aspects de la gestion du réseau de transport. Je vous remercie et je passe la parole à mon voisin.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet

Bonsoir ! Je suis Pierre-François Hugon. Je suis directeur de projet sur le projet Arc de Dierrey. Je suis accompagné à la tribune de Thierry Gobe. Nous faisons équipe ensemble. Ce soir, on va vous faire une présentation assez rapide du projet pour laisser ensuite la place aux questions et au débat. Tout d'abord, on va vous faire une présentation générale du projet. On reviendra sur l'intérêt d'un tel projet et son utilité, à quoi il répond comme attentes. Ensuite, Thierry Gobe reviendra sur l'ouvrage en tant que tel et sur les impacts qui sont prévisibles et je conclurai en resituant le projet dans son territoire et en vous donnant quelques éléments de calendrier.

Je reviens très rapidement sur ce qu'a dit Patrick Pelle. Aujourd'hui, GRTgaz a effectivement une mission de service public sur le marché du gaz naturel en tant que transporteur. Une première mission qui est de développer et d'exploiter le réseau de transport et une deuxième mission qui consiste à offrir un accès au réseau de transport à tous les expéditeurs agréés. Dit de façon plus simple, on a des ouvrages de transport qui permettent de transiter le gaz sur des longues distances. Le gaz qui circule à l'intérieur de ces tuyaux est le gaz dont ont besoin les expéditeurs pour alimenter derrière leurs clients. En fin de compte, nous mettons à disposition ces ouvrages pour répondre à leurs besoins. A noter que l'activité de transporteur comme pour la distribution est une activité dite régulée. C'est-à-dire que nous intervenons de manière transparente et sans discrimination et que notre activité est sous un contrôle assez strict et assez efficace de la Commission de Régulation de l'Energie (le régulateur, la CRE).

Au niveau du réseau de transport, effectivement, 32 000 kms de canalisation, ça a été dit aussi par Patrick Pelle, vous pouvez le voir sur la carte, GRTgaz gère le réseau qui est en bleu. Sur cette carte figurent les 7 000 kms de réseaux nationaux, les plus gros diamètres. En gros, les autoroutes gazières du transport. N'est pas représenté le reste du réseau qui est un réseau régional qui permet d'alimenter les communes. A noter pour donner un ordre de grandeur que 32 000 kms, c'est à peu près la longueur du réseau ferré en France.

Sur l'ouvrage, une nouvelle canalisation de transport qui effectivement a pour objectif de pouvoir transiter du gaz entre Cuvilly qui est une station de compression existante située dans l'Oise, un petit peu dans le nord de Verberie et d'aller jusqu'à Voisines qui est une station de compression en Haute-Marne en passant par la station de Dierrey-Saint-Julien qui est une station de compression juste au sud de Troyes. L'objectif si le projet se réalise est effectivement de poser 300 kms de réseaux en diamètre 12/100. Le coût estimé aujourd'hui de l'investissement est d'environ 700 millions d'euros et la période de travaux est d'une durée approximative, au stade où on en est, de 18 mois pour une mise en service fin 2013.

Sur les raisons et les enjeux de cet ouvrage, juste un point d'éclairage à partir de cette carte. Aujourd'hui, nous cherchons à adapter la structure de notre réseau pour répondre à des besoins de transit. Aujourd'hui, on constate qu'à Thénières à côté de Valenciennes – c'est la flèche en bleu sur la carte – les expéditeurs nous réclament de pouvoir transiter plus de gaz, de faire venir plus de gaz par Thénières, environ 50 % de plus par rapport à ce qui transite aujourd'hui. Il y a deux projets de terminaux méthaniers portés l'un par EDF, l'autre par Gaz de Normandie. Un situé à Dunkerque, l'autre situé à côté du Havre, qui sont aussi des sources d'approvisionnement supplémentaires et qui en gros font qu'on a une capacité de gaz supplémentaire qui arrive sur cette frontière nord et qu'on a besoin de pouvoir écouler ces capacités de gaz sur l'ensemble du territoire. On a besoin de renforcer notre réseau national. Au final, cet ouvrage va servir à sécuriser l'approvisionnement du gaz naturel puisqu'il va permettre de répondre à la diversification des sources d'approvisionnement et en renforçant le réseau, à mieux garantir la continuité d'alimentation des consommateurs. Je passe la parole à Thierry Gobe pour vous parler de l'ouvrage.

Thierry GOBE, Chef de projet

Qu'est-ce qu'un gazoduc ? Un gazoduc, c'est constitué de deux types d'ouvrages, de deux types d'installations. D'une part, une canalisation qui est enterrée et d'autre part, un certain nombre d'installations aériennes qui viennent ponctuer, je dirais, le cheminement de ce gazoduc. La canalisation que nous envisageons de poser aujourd'hui, comme l'a dit Pierre-François Hugon tout à l'heure, sera constituée d'un tube en acier qui fera 300 kms de long, un diamètre nominal de l'ordre de 1,20 m, qui sera recouvert d'au moins 1 m de terre et qui sera exploité à une pression de 68 bar qui est la pression standard d'une exploitation de réseau de transport. Les installations de surface quant à elle sont de deux types. D'une part, les points, je dirais, de passage obligé aujourd'hui qui sont le point de départ et d'arrivée, les stations de Cuvilly dans l'Oise et Voisines en Haute-Marne et une station intermédiaire qui est basée dans la région de Troyes qui s'appelle Dierrey-Saint-Julien. Ces trois points sont des points de passage un peu imposés par notre cahier des charges. Après, le long du futur tracé, tous les 20 kms environ, nous disposerons des installations qui s'appellent des postes de sectionnement. Postes de sectionnement dont l'objectif est d'interrompre le transit de gaz si éventuellement, il y avait un problème sur le réseau. Ça permet également d'intervenir sur les installations.

La pose d'un gazoduc, évidemment, ce n'est pas quelque chose de neutre. Ça ne se fait pas d'un claquement de doigts. Ça nécessite d'une part et c'est le premier impact que l'on a, l'aménagement d'une piste de travail qui ne va durer que pendant la période du travail, mais qui est assez large puisqu'elle est d'environ 30 m de largeur pour des gazoducs comme celui que nous envisageons. Alors, pourquoi 30 m ? Le schéma résume à peu près les besoins. On va aménager et construire le tube à peu près au milieu de cette piste. La tranchée est creusée à côté et le tube sera descendu une fois qu'il sera soudé. La tranchée faisant, dans le cas présent, environ 2,50 m de profondeur et pas loin de 2,50 de large, il faut pouvoir disposer les déblais et donc, on fait pour cela deux tas : un tas qui contient la terre végétale que l'on s'efforce de ne pas mélanger et un tas qui sert à disposer le reste du matériau. Enfin, de l'autre côté de la construction du tube, une zone de circulation des engins où on fera passer ce que l'on appelle des side booms. Vous en avez un qui est représenté là sur ce schéma. C'est une grue qui descend les tubes dans la tranchée et qui supporte et se déplace. Enfin, de part et d'autre de la piste, on peut éventuellement disposer des clôtures pour éviter notamment au bétail d'aller se blesser sur le chantier.

Les impacts au-delà de cette piste. Evidemment, le bruit. On utilise des engins chenillés. Ça fait du bruit. Je dirais que ça fait le même bruit qu'un tracteur ou qu'une moissonneuse ou qu'un véhicule à moteur. Plus on s'éloigne et moins on l'entend. Sur l'agriculture, pendant les travaux, effectivement, on va détruire les récoltes. Alors, ces récoltes seront perdues pendant une année lorsqu'il s'agit de cultures annuelles comme le blé, le maïs. En revanche, évidemment, c'est beaucoup plus long si par hasard on passe dans des cultures de types vignes ou de types vergers ou forêts. Dans ces cas-là, bien entendu, nous indemnisons les cultures selon un protocole qui est établi avec les Chambres d'Agriculture ou avec les Syndicats spécialisés, notamment ceux des vignerons lorsque l'on passe dans les vignes. La faune et la flore sont dérangées. Evidemment, il y a du bruit, ça dérange les animaux, mais d'une part, on s'efforce lorsqu'on choisit le tracé de passer le plus loin possible des espèces, je dirais, protégées. D'autre part, si on devait passer à côté, on prendra toutes les mesures pour limiter l'impact. Autre type d'impact un peu moins négatif, je dirais, ce sont les retombées économiques.

Alors, il y a deux types de retombées économiques pour un chantier de ce type. Le premier type de retombées économiques, c'est la contribution de l'emploi local. Nos appels d'offres, nos marchés, sont confiés à des entreprises spécialisées. On ne fait pas de la pose, on ne fait pas de la soudure de tubes de gazoducs comme ça. Mais, un certain nombre de prestations qui sont confiées peuvent être confiées à des entreprises locales. Nous demandons dans la mesure du possible aux entreprises

principales de bien vouloir faire appel aux sous-traitants locaux et de leur donner du travail. Un exemple, le déboisement. Un autre exemple, les travaux de terrassement, les travaux de drainage. Ce sont des exemples, il peut y en avoir d'autres. D'autre part, deuxième type de retombées – alors, elle est moins garantie, elle est moins directe, mais elle existe quand même – un chantier de pose. C'est en un nombre donné jusqu'à 250 à 300 personnes qui ont besoin de manger, qui ont besoin de dormir, qui vivent dans la région. Ils n'y resteront pas très longtemps, mais ils y viennent pour quelques mois.

Lorsque la canalisation est mise en service, il reste autour du gazoduc une servitude de 20 m de large qui est destinée à permettre à l'exploitant d'intervenir autant que de besoin sur le gazoduc. Ça veut dire que cette bande doit être laissée libre et doit garantir un accès permanent. A cette bande de servitude, nous demandons qu'il n'y ait ni constructions en dur, ni plantation d'arbres de haute tige. La contrepartie, nous versons une indemnité qui est déterminée sur la valeur vénale des terrains et évidemment sur l'emprise que nous retenons dans les parcelles. Une fois que la canalisation est mise en service, les impacts sont assez limités. Sur l'urbanisation d'une part, il y a une restriction pour l'implantation des établissements recevant du public qui doivent être éloignés du gazoduc. Alors, quand nous choisissons notre tracé, nous faisons en sorte de nous tenir éloignés de ces établissements recevant du public, mais bien entendu, une fois que les canalisations sont implantées, la contrepartie, c'est que les Maires sont invités à ne pas délivrer de permis de construire pour des ERP à proximité du gazoduc. Si toutefois, il y a des intérêts particuliers, il est possible moyennant la mise en œuvre de dispositions complémentaires d'implanter un gazoduc jusqu'à 10 m et là, ça sera à 10 m du gazoduc. Il faut dans ce cas se rapprocher de l'exploitant et étudier ensemble les mesures qui peuvent être prises.

L'agriculture. Normalement, à part pour les forêts puisque là nous demandons qu'il n'y ait pas d'arbres qui soient replantés sur les canalisations, l'ensemble des autres cultures peut être repris au-dessus du gazoduc. Evidemment, la vigne, c'est un petit peu plus long que le blé, mais il n'y a pas de problème, ça peut reprendre. Il n'y a aucun impact notable sur les loisirs, sur les transports, sauf évidemment pendant les travaux. Encore que normalement, nous prenons les dispositions pour que pendant les travaux, il soit toujours possible de se déplacer sur le gazoduc. S'il y a des chemins de randonnée par exemple, on s'assure qu'il y a une continuité au niveau du passage du gazoduc. Sur les milieux naturels, en fait, l'impact est essentiellement sur les espaces boisés puisque, comme je le disais, nous faisons une trouée. Alors, nous nous engageons systématiquement avec l'ONF à reboiser trois fois la surface que nous déboisons ailleurs au titre des mesures compensatoires selon des espèces qui sont définies par l'ONF. Ce n'est pas nous qui choisissons les essences. Ce n'est pas nous non plus qui choisissons les endroits où on va les remettre. C'est fait en concertation.

Sur le paysage, 32 000 kms de canalisation sur le territoire français, ce serait étonnant que vous n'ayez jamais croisé un gazoduc en vous promenant. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, en général, ça ne se voit pas. Les seules choses que l'on peut repérer, ce sont les bornes et les balises. Donc, des bornes, ce sont les bornes jaunes telles que vous en voyez sur la photo qui s'affiche derrière moi. Les balises, ce sont des poteaux un peu plus hauts avec un chapeau jaune que l'on voit généralement sur les bords de routes. C'est à peu près tout ce que l'on voit d'un gazoduc, à l'exception des postes de sectionnement que j'évoquais tout à l'heure. Je rends la parole à Pierre-François Hugon.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Le projet sur son territoire. Vous pouvez voir sur la carte l'ensemble du fuseau sur lequel nous envisageons de déterminer le tracé. Ce qu'on peut dire, c'est un territoire avec des enjeux assez diversifiés et assez multiples. Tout d'abord, un territoire structuré par l'agglomération parisienne au sud-ouest du fuseau et là, nous sommes en plein dedans aujourd'hui et sur la région Champagne-

Ardenne, la proximité des vignobles champenois au nord-est du fuseau. Un milieu naturel assez remarquable sur l'ensemble du parcours puisque de très nombreux cours d'eau à traverser et des massifs boisés. Alors, là aussi, on est à proximité de massifs boisés, mais on en trouve aussi beaucoup dans la région Haute-Marne avec notamment la création d'un parc naturel assez récemment. Une faible dynamique démographique et urbaine, notamment sur la région Champagne-Ardenne et une activité agricole essentiellement annuelle avec quelques zones de cultures spécifiques.

Sur les grands principes qui nous ont permis de déterminer ce fuseau, tout d'abord, on évite les zones urbanisées ou promises à l'urbanisation. Dans la mesure du possible, on essaye d'intégrer non seulement les contraintes actuelles en termes d'urbanisme, mais aussi les projets de développement quand on discute avec les municipalités. On a le souci de maintenir les potentiels de productions agricoles, la préservation du patrimoine naturel qui peut nous conduire à des solutions techniques, notamment sur le franchissement de certains cours d'eau ou la traversée de certaines zones boisées et, bien sûr, de limiter les surlongueurs par rapport au trajet direct. Sur la zone sur laquelle nous nous trouvons, ce qu'on peut dire comme point particulier en termes d'enjeux, un fuseau assez large sur le départ de Cuvilly puisque, bien qu'on soit en doublement d'un ouvrage existant, pas mal d'infrastructures à traverser, une zone assez dense. Ça, c'est le premier point. Le franchissement de la Vallée de l'Oise qui est un point de contrainte important pour nous et le fait qu'on soit dans des zones « périurbaines » et aussi la présence de deux massifs forestiers à hauteur de l'Oise entre Compiègne et Halatte. Là, un zoom encore plus précis pour situer Verberie où nous sommes ce soir par rapport au fuseau sur lequel nous recherchons un tracé et nous entamons les discussions et les études. On y reviendra peut-être dans les questions, mais ça permet de bien situer où on est et où on recherche une solution.

Au niveau du calendrier, juste quelques points de repère. Aujourd'hui, nous sommes en phase de concertation avec ce débat public. En parallèle, nous menons un certain nombre d'études, notamment des études d'impact et des études de sécurité. Tout ça doit nous permettre de déterminer un tracé au courant du deuxième trimestre 2010 et de pouvoir ensuite faire le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle et si le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle est bien fait pour l'année 2010, ça veut dire une enquête publique en 2011, une déclaration d'utilité publique pour la fin de l'année 2011, ce qui nous permet d'engager les travaux à peu près mi-2012 pour avoir une mise en service fin 2013 comme prévu initialement. Bien sûr, l'étape importante dans ce calendrier sera à un moment puisque, comme ça a été dit, on est au conditionnel. Le projet n'est pas décidé, aujourd'hui, on fait des études. Ça sera de prendre la décision d'investissement qui se prendra en regard de ce qui se passera en amont de ce tuyau et au niveau notamment des deux terminaux méthaniers ou du développement de la station de Thénieres à la frontière belge. Voilà. Je vous remercie de votre attention et je repasse la parole à Monsieur Legrand.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Nous avons maintenant les premiers éléments du débat. Mesdames, Messieurs, c'est à vous. Je vous rappelle qu'on peut questionner les finalités et les enjeux, les subtilités et les détails techniques même au conditionnel. Je vous rappelle aussi que j'ai bien noté une première question sur ma gauche que si on filme, ce n'est pas pour avoir de belles images, c'est parce qu'au fond, on rend compte aussi à la fin en présentant un film et que tout ce que l'on dit est comme on dit verbatim. C'est-à-dire que tout ce que l'on dit est retranscrit *in extenso* y compris les bafouillis du Président et ensuite mis sur le site. Ça nous sert nous à bien retourner à ce qui s'est vraiment dit quand on fait le compte-rendu. Monsieur ici au deuxième rang, à vous ! Attendez, il faut absolument qu'il y ait un micro. On vous en tend un.

III. Sujets évoqués par le public

De la salle

La question que je voudrais poser, c'est concernant le tracé. Est-ce qu'il serait possible qu'il y ait une concertation préalable ? Parce qu'on se trouve dans un fuseau extrêmement large, et qu'avant qu'une décision technique soit prise, en fait, il y ait une concertation avec les différents acteurs de cette zone. Je parle en particulier au niveau bien sûr des propriétaires fonciers, des exploitants et de tout ce qui tourne autour de cet ouvrage. Afin que l'on n'arrive pas et ça, je l'ai dit plusieurs fois, en disant : « On a concerté, on fait une promesse et puis finalement, voilà où ça passe ». Ça, ça aura beaucoup de difficultés si on prend ce chemin.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Je vous remercie de cette question qui me permet de rappeler une chose, c'est que la concertation après le débat public fait partie du débat public soi-même. C'est-à-dire qu'au fond, les conditions que vous souhaitez voir mises en œuvre peuvent commencer à se mettre en œuvre dès la fin du débat public. Messieurs !

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Alors, je peux répondre de plusieurs façons. La première chose, c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas de tracé et quand on aura un tracé, on reviendra le présenter et ça fera l'objet effectivement d'échanges, voire d'aménagements si on est passé à côté de quelque chose. Votre question, c'est qu'est-ce qui se passe entre ces deux moments ? Notamment, par rapport à tout ce qui est le monde agricole, si vous me permettez cette expression, il est clair que, et les propriétaires et les exploitants sont des interlocuteurs importants pour nous et que, par rapport au monde agricole, il y a notamment un protocole national qui est signé avec, on va dire, le monde agricole, qui doit se décliner au niveau des Chambres d'Agriculture Départementales. Nous avons commencé les contacts avec eux pour commencer effectivement à travailler. Alors, ce qu'on peut dire aussi, c'est que le tracé ne sort pas du chapeau du jour au lendemain, qu'il est la combinaison d'un certain nombre d'études qui combinent les contraintes que j'évoquais par rapport à l'urbanisme, les contraintes par rapport à tout ce qui est environnemental, zones protégées et aussi par rapport aux contraintes que l'on peut avoir sur le monde agricole. L'ensemble de ces contraintes-là font l'objet de discussions. On ne travaille pas seulement en Chambres, on discute aussi avec les acteurs. Par rapport au monde agricole, ce sont notamment les Chambres d'Agriculture. Il y a aussi d'autres acteurs. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Ça répond à peu près à votre question ? Ça avance un peu ? Attendez, il faut solder toujours la première question avant de passer à la seconde.

De la salle

Monsieur, je ne voudrais pas vous paraître désagréable. Je réponds parce que je suis avec mon frère. Mais on a été exproprié sept fois. A chaque fois qu'il y a un tracé qui a été décidé, il n'a pas varié d'un centimètre. Ce que vous disait mon frère, c'est qu'on ne veut pas que vous veniez avec un tracé que vous avez décidé en fonction du monde agricole. Vous en parlez beaucoup, mais il n'y a pas que le monde agricole. Il y a le monde forestier. Il y a les propriétaires qui vivent à côté ou qui vivent même sur les parcelles. Je n'ai jamais vu un tracé varier par rapport à ce qui avait été décidé. Alors, on concerté. On dit qu'on va concerter. Vous parlez des Chambres d'Agriculture, c'est très bien, mais il n'y a pas que ça. Surtout, on est dans une zone qui est fortement non agricole

aussi. On a l'autoroute qui n'a pas varié d'un centimètre. Le TGV n'a pas varié d'un centimètre. Les lignes à haute tension n'ont pas varié d'un centimètre. Cette expropriation, on connaît. Ce discours, on l'a entendu maintes et maintes fois. Vous partez sur un débat public, c'est très bien, mais il faut un débat. Il faut qu'il y ait un véritable débat et en aucun cas, vous nous imposerez un tracé sans concertation.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Parfait, merci. Là, on a commencé plus tôt si tant est que l'ouvrage se réalise. En plus, non seulement on a commencé plus tôt, mais en plus de ce que vous avez dit, il y a un certain nombre d'acteurs tiers et c'est ça l'objectif d'un débat public. On discute à deux, mais en plus, il y en a un troisième qui regarde et qui peut éventuellement sanctionner. Qu'est-ce que vous avez à répondre à Monsieur ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Je crois que le premier élément de réponse que je peux faire sur cette question, c'est d'abord qu'on n'exproprie pas. Nous n'exproprions jamais. D'abord, notre DUP ne nous le permet pas. Notre Déclaration d'Utilité Publique ne nous permet pas l'expropriation. Nous ne pouvons pas exproprier. En revanche, effectivement, il est possible de passer chez des propriétaires qui ne souhaitent pas que l'on passe chez eux. Dans certains cas, c'est le processus dit de servitude légale. Mais ce n'est pas l'expropriation, vous restez propriétaire plein et vous continuez à avoir la jouissance de votre terrain. Ça, c'est la première remarque.

La deuxième remarque, les tracés de gazoduc à la différence effectivement avec une ligne à grande vitesse ou avec une autoroute, ça se tord presque comme un trombone. C'est vrai qu'on n'imagine pas une ligne TGV bifurquer rapidement. Un gazoduc, ça reste à peu près possible. Il y a des limites techniques, mais on peut le faire. Moi, ça fait quelques années que je procède dans la construction de gazoducs et je ne connais pas, moi, un gazoduc qui n'ait pas dévié localement. Alors, évidemment, il faut bien comprendre une chose, c'est que si le principe de la concertation, c'est de renvoyer toujours chez les autres, ce n'est pas une bonne solution non plus. Par contre, à partir du moment où on discute avec quelqu'un, on arrive à trouver des compromis de passages éventuellement chez lui ou avec son voisin s'il s'est mis d'accord avec le voisin. Mais, c'est bien l'objet d'une concertation, ça ne peut pas être : « Je ne veux pas de vous chez moi. Donc, foutez le camp et allez voir ailleurs ». Ça, ça ne marche pas bien, c'est vrai.

Après, la manière dont on procède si je développe un peu tout le déroulé du choix d'un tracé. Dans un premier temps, il y a le débat public qui va faire émerger les grandes idées, les grands secteurs. En parallèle, nous conduisons des études dites de sensibilité, des études d'impact qui vont nous permettre d'avoir une connaissance de l'ensemble des enjeux du territoire, que ce soit des enjeux politiques, des enjeux techniques, des enjeux environnementaux, des enjeux de patrimoine. Je pense notamment à l'archéologie. Toutes ces choses-là sont cartographiées et nous cherchons à l'intérieur de ces secteurs des axes de passage, des couloirs relativement étroits qui vont permettre d'éviter tous les grands enjeux. Ensuite, lorsque quelque chose commence à s'affiner, nous rencontrons ensuite ou en parallèle les élus dans un premier temps et l'ensemble des administrations pour essayer d'affiner, prendre en compte leurs visions, je dirais.

Sur cette base-là, nous établissons un tracé que nous proposons lors de réunions d'informations à l'ensemble des propriétaires. Le tracé à cet instant-là n'est pas encore bouclé, il n'est pas encore déposé pour instruction administrative. On peut, dans ces moments-là évidemment, envisager des modifications. J'ai eu le cas très récemment sur un autre projet dans le Mâconnais où on a été amené à modifier assez sensiblement certaines zones de passage au cours de ces réunions. Ensuite, le dossier est déposé pour enquête publique. Lors de l'enquête publique, un certain nombre de

remarques peuvent être encore formulées. L'ensemble des propriétaires est rencontré individuellement pour signer une convention de passage. Au cours de la signature de cette convention de passage, on peut examiner des solutions qui impactent le moins possible le passage dans les parcelles et même, au dernier moment, au moment même où on va commencer les travaux lorsque l'on fait l'état des lieux avant travaux, là, le tracé est relativement figé. C'est vrai qu'on ne peut plus beaucoup y toucher, mais un certain nombre de dispositions peuvent être examinées avec les propriétaires, avec les exploitants agricoles, notamment pour aménager les profondeurs d'enfouissement, pour aménager certaines remises en état et certains dispositifs annexes à l'ouvrage. Voilà ce que je peux dire sur le processus qui conduit au choix du tracé.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Est-ce que ces clarifications publiques vous satisfont-elles ?

De la salle

Inaudible.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Vous avez totalement raison, ceci dit, voilà pour moi les quelques conditions qui sont exposées publiquement. OK. Je viens de voir deux questions par là-bas. Une première ici, il faut donner un micro à Monsieur derrière.

Didier MALÉ, président du Roseau

Un regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise, 80 associations de défense de l'environnement dans l'Oise. Pour répondre à Monsieur, vous rencontrez des élus, très bien, félicitations. Vous rencontrez des propriétaires, très bien, n'oubliez pas les associations. Je voulais juste vous signaler qu'on fait partie du paysage public. On fait partie des forces démocratiques. Même si ce soir, nous venons d'une réunion du Conseil Municipal, nous avons vu les limites de la démocratie et la participation et tout ce qui concerne les enquêtes publiques. Je vais fermer la parenthèse. Effectivement, on est un peu énervé quand on sort d'un Conseil où effectivement des élus font fi de cette participation des associations et de l'avis des commissaires-enquêteurs, mais c'est le problème de Verberie et de Monsieur Flourey. Ce n'est pas le problème de la soirée. Parenthèse fermée, n'oubliez pas les associations qui sont à mon avis très importantes dans l'Oise et qui ont depuis 30 ans ou 40 ans travaillé sur la préservation des biotopes, sur la faune, sur la flore et qui ont des données, qui ne sont pas forcément dans les services de l'Etat, mais qui ont sûrement beaucoup de communications à vous donner.

Bien évidemment, nous nous associerons et nous participerons et l'ensemble de nos adhérents participeront à ces enquêtes et pourront vous apporter à mon avis de précieuses informations sur l'environnement dans l'Oise qui nous préoccupe depuis tant d'années et que nous avons aujourd'hui, je pense, réussi à préserver fort heureusement vis-à-vis d'un certain nombre de projets industriels qui auraient pu paraître néfastes. Moi, j'avais une question à vous poser, une fois ces déclarations faites. Vous avez parlé d'une zone aedificandi, donc, une zone non constructible. J'ai reçu un dossier sur le tracé qui est sur la partie nord et j'avais eu au téléphone la personne qui s'en occupe. La zone aedificandi pour moi me paraît très faible. On parle de 10 m autour des installations. La question que je voulais vous poser : est-ce que ce sont 10 m ou 20 m et vis-à-vis du risque d'explosion d'un gazoduc et vis-à-vis de tout ce que ça peut comporter et des études que vous avez pu faire ou que vous êtes en train de faire ? Vis-à-vis de cette zone non constructible, vous avez dit tout à l'heure dans votre propos qu'on peut construire, qu'on peut même construire

un bâtiment public à côté. Ça me paraît fort étonnant et fort probable. Je voulais avoir des réponses par rapport à ça. C'est une première question. Merci.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Allez-y !

Thierry GOBE (GRTgaz)

D'abord, je vais répondre à la remarque préliminaire. Quand j'ai cité les élus, les administrations, il y avait un etc. que je n'ai peut-être pas dit de manière assez claire. Mais en fait, effectivement, nous rencontrons soit directement, soit indirectement un certain nombre d'associations. Alors, c'est vrai que les associations de protection de la nature, ce sont plutôt les bureaux d'études qui font les études d'impact qui prennent contact avec elles et qui travaillent pour notre compte. Normalement, les Directions Régionales de l'Environnement que nous rencontrons nous donnent des listes d'associations qu'elles nous conseillent de rencontrer. Alors, évidemment, je ne peux pas garantir que l'on rencontre toutes les associations. Ce n'est pas nécessairement exhaustif. Ce que je peux vous proposer dans un premier temps, c'est peut-être de vous rapprocher à la fin de la réunion de l'ingénieur tracé qui est ici présente : Hélène Morin pour éventuellement convenir d'un rendez-vous avec elle. Elle vous rencontrera et vous aurez l'occasion d'échanger sur la problématique.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Je voudrais faire un complément si vous m'entendez puisque je n'entends pas le retour. Je vais faire un complément puisque, bien sûr, ça ne concerne pas l'Oise, mais je suis administrateur de l'Agence Régionale Natureparif qui est une agence régionale dont l'objectif est la protection de la nature et la préservation de la biodiversité. Dans ce contexte-là, c'est une agence qui comporte plusieurs collègues dont les associations de protection de l'environnement. C'est simplement pour vous dire que nous sommes habitués à travailler, mais vraiment travailler, avec les associations en vue d'améliorer ce qui est possible d'améliorer et en particulier la biodiversité. Alors, ce que nous avons été amenés à faire, c'est une étude sur nos pratiques en matière de pose de canalisations et d'entretien des bornes de servitude notamment en milieu forestier. L'étude qui a été menée par le Muséum National d'Histoire Naturelle en collaboration avec la région Ile-de-France et de GRTgaz a montré que par nos pratiques d'entretien et en ouvrant ces milieux qui étaient fermés, des plantes qui étaient plutôt rares étaient réapparues et en quantité importante.

Pour vous donner simplement un exemple, sur les 25 hectares de bandes de servitude que le Muséum a étudiés, ils ont recensé 37 % de la population floristique de l'Ile-de-France, dont des espèces qui avaient disparu de la région Ile-de-France depuis plus de 60 ans. Il y a même une espèce qui pourrait peut-être devenir emblématique pour GRTgaz, c'est la violette élevée qui est une espèce très rare et qui finalement n'est réapparue que sur le tracé du gazoduc. Alors, on ne sait pas l'expliquer et le Muséum ne sait pas l'expliquer. Simplement, c'est vrai au droit du gazoduc que ça s'est passé et nous essayons de comprendre un peu plus tout ça. Globalement, le Muséum nous dit : « Simplement, parce que vous avez conservé la bande de graines en gardant la terre d'origine, ça permet que ça se remette en place ».

Et puis, d'autre part, nous avons des méthodes d'entretien qui sont simplement de la fauche annuelle et pas une tous les deux ans qui permettent à la flore de se reconstituer et de laisser ses graines repousser. Ça permet de bons résultats finalement. C'est dans ce contexte-là que nous travaillons régulièrement avec un certain nombre d'associations dont l'ANVL par exemple qui nous permet de faire une étude sur une zone Natura2000 assez intéressante qui est la Vallée de la Bassée. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler dans le sud de la Seine-et-Marne. C'est tout simplement pour vous dire qu'effectivement, les associations de protection de la nature sont très

présentes sur le territoire. GRTgaz aussi est très présent sur le territoire. Nous avons vite vu qu'il était nécessaire de mettre nos bases de données en commun.

Ce qu'on peut réunir par les études d'impact, on les échange avec les associations aussi et c'est le but par exemple de Natureparif de créer une base de données unique avec tous les acteurs du territoire. Alors, je répète encore, l'Oise, ce n'est pas l'Ile-de-France, mais c'est pour vous dire que cette démarche-là existe quelque part et nous avons aussi des contacts très réguliers avec les parcs naturels. Il y en a un ici qui n'est pas très loin, bien sûr, et ce sont ces parcs naturels qui ont une démarche importante sur la préservation de la nature évidemment. Voilà, je voulais simplement apporter ce complément-là et on va répondre au deuxième volet de votre question bien sûr.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Concernant la largeur de la bande de servitude, la réglementation nous impose 5 m de large. Nous, pour le gazoduc en question, nous prenons 20 m parce que c'est une largeur, je dirais, qui permet d'intervenir sur le gazoduc. 5 m ne seraient pas suffisants compte tenu du diamètre. Mais, la vocation de la bande de servitude est uniquement de pouvoir intervenir sur le tube. En aucun cas de protéger, je dirais, les éventuels effets qu'une explosion pour reprendre votre terme de tout à l'heure pourrait avoir. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un gazoduc, spontanément, ça n'explose pas puisque dans le gazoduc, il n'y a que du gaz et que pour que ça explose, il faudrait qu'il y ait un mélange de gaz, d'un comburant de l'air, par exemple l'oxygène et d'une source d'inflammation. Ce n'est pas possible dans un gazoduc, il n'y a que du gaz. La seule solution pour qu'il y ait inflammation dans un gazoduc, ça serait qu'il y ait perforation du gazoduc suivie d'une inflammation.

Soyons clairs, les perforations sont dues uniquement aux travaux d'engins à proximité du gazoduc (choc par des pelles mécaniques ou autres). Dans le cas du gazoduc qui nous intéresse, il est conçu avec une épaisseur telle que les pelles mécaniques utilisées classiquement par les terrassiers, par les entreprises de génie civil ne peuvent pas perforer ce genre de gazoduc. Il est très épais et ce sont des aciers en plus extrêmement résistants. Un choc, un coup de godet par une pelle mécanique n'arrivera pas à le perforer.

A titre d'illustration, le dernier accident significatif qui ait eu lieu en France sur un gazoduc à haute pression remonte à 1985. Depuis, il n'y en a plus eu. Je ne sais pas si ça répond. Alors, les distances quand même, pour répondre à l'aspect distance, évidemment quand nous choisissons un tracé, nous nous efforçons de nous éloigner au maximum des habitations malgré tout. C'est un principe de précaution, ce n'est pas une contrainte particulière qui nous est imposée. Maintenant, quand on franchit par exemple des vallées, c'est clair qu'il y a des maisons tout le long des vallées, qu'une vallée, il faut bien aller d'un côté à l'autre. Dans ces cas-là, on est obligé de se rapprocher des habitations.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Je dirais aussi en complément, c'est que je suis aussi exploitant du réseau en Ile-de-France, et il y a aussi des gazoducs haute pression en banlieue parisienne, voire même à Paris d'ailleurs. On est bien obligé d'apporter le gaz naturel à proximité des lieux de consommation. Pour autant, on ne met pas en danger la vie des habitants à proximité de ces gazoducs. On fait bien une pratique qui existe. La réglementation le permet et nous prenons évidemment toutes les précautions maximales pour éviter qu'un accident se produise bien évidemment. Si ça peut répondre à vos questions...

Patrick LEGRAND (CPDP)

Etes-vous satisfait ?

Didier MALÉ

Oui, je suis satisfait. Je me suis laissé entendre dire que GRTgaz faisait des études actuelles sur justement les effets de souffle sur l'ensemble de ce réseau et les simulations en cas d'explosion sur l'ensemble de ce réseau. Elle a mandaté des études pour justement voir quels étaient les dégâts collatéraux dans le cadre de ce genre d'explosion. Je suppose que ça s'adaptera à ce genre de tracé et qu'éventuellement, comme ce gazoduc se rapproche d'une zone habitée, les études seront disponibles pour dire : « Voilà, éventuellement, s'il y avait un effet de souffle, il y aurait tels et tels dégâts dans l'environnement proche ». Est-ce que ces études sont en cours ? Est-ce que c'est une information qui est réelle ou est-ce que c'est une fausse information de ma part ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Alors, elles existent, elles sont systématiques pour tout nouveau projet de gazoduc. Elles sont mises avec le dossier d'études d'impact qui est présenté en enquête publique. Le public y aura accès.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Il faut quand même préciser que la problématique n'est pas le souffle. Excusez-moi, mais la problématique, c'est surtout la chaleur. Le gaz naturel, d'ailleurs, est fait pour ça. Il est utilisé pour ça. Il est utilisé pour être un combustible. Il chauffe et il chauffe très fort. Quand on a des grandes quantités qui peuvent éventuellement brûler, oui. Les études que l'on fait sont accès sur, je dirais, le cas le plus défavorable qui puisse exister et en fait, la conséquence, les distances de sécurité qui en sont déduites sont liées à la chaleur, mais pas au souffle. Parce qu'en fait, il n'y a pas d'explosion en tant que tel, il y a surtout inflammation. Comme vous l'a dit mon collègue, sur ce gazoduc-là, l'épaisseur est telle que pour arriver à le perforer, il faudrait des engins qui ne se trouvent vraiment pas couramment sur le sol français.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Ça correspond à votre question ? J'ai, me semble-t-il, deux rangs devant. Monsieur, ensuite, j'ai Monsieur et j'ai vu une main se lever là-bas. Merci.

De la salle

On parle de GRTgaz. Je reviens un peu dans la réglementation. Il est marqué que GRTgaz, c'est une société qui est gérée d'une manière indépendante. Je vais un peu plus loin. Sachant qu'en définitive, pour nommer des membres du Conseil d'Administration, il y en a 9 sur 12 qui sont nommés par GDF Suez. Alors, quand on parle un peu, je me demande actuellement si ces Messieurs qui sont présents ce soir seront les mêmes demain ? Parce que gérée de manière indépendante, je ne connais pas si la société a des capitaux. On parle d'un investissement de 700 millions. Je reviendrai un peu sur GDF après.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Allez-y !

Patrick PELLE (GRTgaz)

Je vais répondre à la première question de l'indépendance. Effectivement, on est une filiale du Groupe GDF Suez avec, au sein du Conseil d'Administration, un certain nombre de représentants de la maison mère qui s'appelle GDF Suez d'ailleurs. On est à 100 %. L'actionnaire unique de GRTgaz est GDF Suez. Il existe quand même dans le Conseil d'Administration des indépendants

qui sont des membres désignés par le gouvernement et bien sûr des administrateurs salariés. Mais, ceci étant, il faut savoir que l'indépendance de GRTgaz est définie par la loi. C'est-à-dire que nous avons une loi qui dit clairement l'indépendance managériale de GRTgaz. C'est-à-dire que le Conseil d'Administration ne peut pas démettre notre directeur général, à la différence des sociétés classiques. C'est une filiale et c'est une filiale régulée. Alors, elle est régulée, ça veut dire qu'elle est sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Energie. C'est vraiment la particularité, je dirais, de notre filiale, mais il en existe d'autres, bien sûr, dans le système français. C'est que nous avons, bien sûr, un actionnaire, mais aussi, nous avons un régulateur. C'est le régulateur qui définit en particulier le budget de GRTgaz. Ce n'est pas l'actionnaire. L'actionnaire définit exactement le volume global d'investissement qu'il nous autorise compte tenu de ses capacités d'autofinancement ou de financement de façon globale, mais c'est le régulateur qui nous autorise à investir de façon spécifique. C'est-à-dire que le jour où les conditions seront réunies pour prendre une décision concernant Arc de Dierrey, eh bien, il faudra que l'on monte un dossier pour demander l'autorisation au régulateur. Ce n'est pas spécifiquement l'actionnaire que l'on ira voir. Il faudra bien sûr que les 700 millions rentrent dans le schéma, mais la loi prévoit aussi que si l'actionnaire ne veut pas mettre l'argent nécessaire, GRTgaz a l'obligation d'aller chercher l'argent ailleurs. Vous voyez, l'indépendance est quand même réelle. Voilà pour le premier volet de votre question.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Ça clarifie un petit peu le statut un peu particulier de GRTgaz ?

De la salle

Oui, un petit peu, mais quand on nous montre le nombre de kilomètres de gazoduc qui existent en France, moi, ce qui me surprend, c'est qu'en définitive, c'est pour ça que je demandais s'il était plus ou moins indépendant, s'il n'était pas plutôt politique derrière ou s'il n'y avait pas des intérêts ? Vous savez, l'argent, il est bien quelque part. Comme diraient certaines personnes, il est plus facile de défendre ceux qui sont riches que ceux qui sont pauvres parce qu'ils sont moins nombreux. Ce que je veux dire et politiquement, on le voit dans les dessins, c'est que le nord est quand même pas mal visé et qu'il n'y a pas grand-chose. On est en train de le mettre au niveau de deux ports : Dunkerque et je ne sais plus quel port. Ça me surprend un petit peu parce qu'on est en train de tout concentrer dans certaines régions. Bien sûr, il y a quand même beaucoup de populations, mais on est en train de concentrer dans certaines zones. On a déjà un gazoduc qui passe, on aurait pu quand même le matérialiser. J'ai un peu peur qu'en définitive, on soit un peu des laissés pour compte dans nos régions. Et puis, il y a quand même beaucoup de gens qui viennent d'acheter dans nos régions, qui viennent s'installer et je ne sais pas. On part sur les propriétaires terriens. On part sur les agriculteurs. C'est vrai, mais il y a quand même les autres quand même qui vivent, qui veulent avoir une vie paisible.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Là, il y a plusieurs aspects dans la question. Qu'est-ce que ça vous inspire depuis le réseau jusqu'à la proximité ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Il y a plusieurs choses à dire. La première, c'est que c'est vrai qu'aujourd'hui, on parle beaucoup du nord. Je vais essayer de reprendre dans l'ordre et puis si ça ne répond pas complètement, vous me relancerez. Déjà, ce n'est pas GRTgaz qui choisit là où s'installent, on va dire, les sites d'importations de gaz aux points frontière. C'est vrai que là, on a un peu zoomé sur les projets de terminaux qui sont plutôt effectivement à Dunkerque ou Antifère et qui sont portés par des

investisseurs qui n'ont rien à voir avec GRTgaz ou avec GDF Suez d'ailleurs. On est bien sur des schémas indépendants et en plus, sur ces terminaux méthaniers, on peut penser qu'une bonne partie du gaz vient plutôt d'Afrique d'ailleurs et c'est vrai que ça peut paraître un peu choquant vu de loin.

Alors, ce qu'il faut aussi voir, c'est qu'il n'y a pas que des projets dans le nord. Pour répondre à une partie de votre question et je pensais que Patrick Legrand aurait pu faire la réponse puisqu'il est président d'une autre Commission de Débat Public, on a aussi des projets au sein de GRTgaz de poser des ouvrages du même type, du même diamètre en l'occurrence sur plusieurs centaines de kilomètres dans la Vallée du Rhône parce qu'il y a aussi des développements en perspective, soit de terminaux méthaniers à Fos-sur-Mer, soit de liaisons avec l'Espagne. Puisque si on fait un peu de géopolitique, l'Espagne va être reliée à l'Afrique du Nord et qu'il y a donc du gaz qui va remonter par voie terrestre et qui va passer Les Pyrénées. On sent bien qu'aujourd'hui, il y a une espèce d'internationalisation des ouvrages gaziers et qu'il n'y a pas que des ouvrages au nord.

Alors, par rapport à la position d'ouvrages existants, il n'y a pas une question, mais il y a juste une allusion. La diapositive 24 peut-être vous permettra de voir effectivement puisque vous étiez sur le côté, on a beaucoup de tuyaux et on continue d'en avoir encore plus. Alors, c'est vrai que c'est une vision. La carte a une mauvaise définition, j'en suis désolé, mais vous pouvez voir en fin de compte tout en haut le fuseau et la limite verte et en pointillés noirs, vous pouvez voir le réseau existant en sachant que là-dedans, c'est le réseau de transport avec des diamètres différents. On a situé Verberie et effectivement, on voit bien en fin de compte ces deux canalisations même si c'est un seul trait, ces deux canalisations nord 1 nord 2 qui en fin de compte, arrivent depuis la frontière belge, alimentent la région parisienne et on voit bien ce trait qui descend en parallèle de la limite verte au-dessus. Après, si vous avez des questions, je laisserai la salle reprendre, on pourra rentrer un peu plus dans le détail où on peut envisager de passer puisqu'on est en doublement.

De façon générale, en doublement, on essaye de passer plutôt ou plus près de l'ouvrage existant. On peut développer, mais je laisserai quand même la question qui sera peut-être posée sur : pourquoi on ne passe pas plus près ? Pourquoi on a un fuseau aussi large, etc., etc. ? Le problème, c'est que des ouvrages comme ça ne se posent pas n'importe où et même si comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, ils se tordent comme un trombone, c'était une image, mais effectivement, il y a une certaine souplesse. On s'aperçoit quand même que pour poser des ouvrages comme ça, on ne les pose pas complètement n'importe où et dans la mesure du possible, on essaye de les poser à proximité d'autres ouvrages quand on est en doublement.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Ça contribue à clarifier ? C'est pour ça que l'on prend 4 mois d'ailleurs. Il faut toujours prendre un peu de temps. Monsieur juste devant, oui.

De la salle

Bonsoir ! Tout d'abord, au début, je me félicitais de voir arriver un débat public à Verberie et plus la réunion avance et plus je m'inquiète. Tout d'abord, il y a eu un accroc, une maladresse bien mal réparée sauf peut-être à d'autres yeux, au niveau des associations de protection de l'environnement. Ensuite, on nous parle effectivement de concertation avec les collectivités locales. J'aimerais savoir qui est votre interlocuteur localement sur Verberie ? Peut-être est-il dans la salle ? Je ne sais pas.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Au moins, on vous donne la preuve que l'on peut concerter d'une façon légèrement différente.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Alors, comme je l'ai dit, la concertation telle qu'on la pratique, elle se décline progressivement dans le temps. Pour l'instant, on a vu – je me retourne vers l'ingénieur tracé, je parle sous son couvert – des représentants du Conseil Municipal. Vous dire qui exactement, je ne sais pas.

De la salle

Ils ne sont pas là ce soir.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Je passe la parole à l'ingénieur tracé qui saura peut-être me dire.

Hélène MORIN, Ingénieur tracé (GRTgaz)

Bonjour ! Je suis l'ingénieur tracé. C'est moi qui ai rencontré Monsieur le Maire, il y a quelques mois déjà. On va relancer des séries de contacts. Mais, pour le moment, rien d'autre.

De la salle

La réponse est claire. Je trouve ça un petit peu regrettable. Curieusement, effectivement, j'apprends également qu'il y avait une réunion du Conseil Municipal. Effectivement, ils ne risquaient pas d'être présents. Par ailleurs, je vois les réponses que vous donnez. Juste pour vous rappeler un petit événement au sujet des explosions de gazoduc, la dernière ayant eu lieu en France en 1985 comme vous le disiez. Je voudrais juste vous rappeler simplement qu'en 2006, octobre 2006, il y en a eu une en Algérie. En janvier 2004, c'était en Belgique sur de la technologie également équivalente, qui a fait des dégâts considérables et qui a pas mal marqué les esprits. Je pense qu'il ne faut pas réduire. Je pense qu'il faut rester très humble devant le risque effectivement et ne pas le balayer d'un revers de main. Ma question a été posée. Les réponses que vous apportez effectivement m'inquiètent plus qu'elles ne me rassurent.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Allez-y !

Thierry GOBE (GRTgaz)

Je suis désolé qu'on ne vous inquiète plus qu'on ne vous rassure. Juste pour revenir sur les accidents effectivement de Belgique et d'Algérie, il y en a eu également en Ukraine et en Russie, il faut savoir que les réglementations ne sont pas tout à fait les mêmes. Comme je le disais, le gazoduc que nous envisageons a une épaisseur beaucoup plus importante que celles qui étaient utilisées jusqu'ici et que celles qu'ils utilisaient là-bas. D'autre part, en Algérie, il n'y a pas les systèmes de protection contre la corrosion que l'on peut avoir en France. Il y a un certain nombre de différences. Maintenant, effectivement, il faut rester humble comme vous le disiez. C'est vrai que la raison d'être de nos études de sécurité, c'est bien de quantifier le risque, de le mesurer, de l'apprécier et d'en tenir compte.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Effectivement, il y a les mesures constructives comme on vous a dit et en particulier l'épaisseur. Effectivement, il faut rester humble aussi, vous avez raison, parce que tous les gazoducs n'ont pas cette épaisseur de protection, je dirais, cette épaisseur de blindage. L'épaisseur de blindage est une épaisseur à partir de laquelle les engins n'arrivent pas à percer l'acier quelque part.

De la salle

Toutes les technologies retenues n'ont pas été bouleversées depuis des dizaines d'années. Mais, je dirais que comme on utilise toujours les mêmes, les alliages utilisés sont quasiment les mêmes. Je dirais qu'effectivement, le risque même s'il paraît maîtrisé quelque part est fait avec d'autres moyens. Je veux dire, on ne peut pas le balayer simplement du revers de manche en disant : « Ça n'arrivera pas ». Il faut quand même que vous soyez conscients également de ces choses-là, c'est votre métier. Parfois, dans son propre métier, effectivement, on refuse la critique. Eh bien, écoutez, acceptez-la !

Patrick PELLE (GRTgaz)

Non, on ne refuse pas du tout la critique. Ce n'est pas ça la question. En fait, effectivement, pour ce gazoduc-là, nous n'avons pas d'inquiétude particulière compte tenu de sa conception. En revanche, comme je le disais, nous sommes responsables d'un réseau qui est avec des diamètres différents, avec des épaisseurs différentes et certaines de ces épaisseurs sont effectivement tout à fait perforables. Nous avons des épaisseurs pour ce gazoduc à partir de 15 millimètres. Bien sûr, nous avons fait des essais contrôlés qui montrent que les engins n'arrivent pas à percer ces épaisseurs-là compte tenu justement des alliages aussi que l'on utilise, qui ont évolué quand même. Pour ce gazoduc-là, nous n'avons pas de problèmes particuliers si ce n'est qu'on va quand même appliquer des mesures de surveillance et de protection que l'on va appliquer sur l'ensemble du réseau. C'est-à-dire que je parlais de base d'intervention située à Compiègne dont le responsable est ici présent dans la salle. Sa mission de tous les jours, c'est d'organiser le travail de son équipe de façon aussi à faire la surveillance de l'ensemble du réseau de façon à détecter des anomalies de type travaux à proximité du gazoduc ou toute anomalie qui pourrait se produire.

Nous avons pour cela une surveillance que l'on appelle surveillance en voiture. Une fois par an, nous avons une surveillance à pied, c'est-à-dire vraiment très précise pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de modification du terrain et puis, nous avons dans certains endroits, des surveillances par avion qui permettent de voir s'il n'y a pas de chantiers qui se déclarent. Néanmoins, nous sommes dans un contexte où la réglementation en France oblige toute personne qui veut faire un trou dans le sol, même s'il est propriétaire du terrain, à déclarer son intention de faire des travaux à tous les occupants potentiels du sous-sol. C'est ce qu'on appelle la procédure de DICT qui est régie par un décret et qui d'ailleurs va être renforcée prochainement bien sûr. Dans un contexte réglementaire, nous recevons à peu près sur la région 150 000 déclarations par an et nous les traitons toutes une par une et en plus, nous faisons des tournées pour s'assurer qu'il n'y en ait pas qui aient oublié de le faire. C'est tout un ensemble de protections que l'on peut mettre en œuvre de façon à éviter l'accident. Je suis d'accord avec vous, il faut être humble parce qu'on ne peut pas garantir quoi que ce soit. Il n'empêche que depuis 1985, nous n'avons pas eu d'accident sur le réseau français.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. La réponse vous satisfait-elle ?

De la salle

Elle est attendue, mais pas satisfaisante.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Je vais vous dire mon avis d'expérience. Dans un débat public, ce sont en général les absents qui ont tort. Parce qu'au fond, il se construit quelque chose ici et à la fin, il y a un résultat qui s'impose. Au fond, j'ai tourné ça en disant que les absents n'ont pas pu agir sur le résultat du débat public, mais c'est souvent peut-être parce qu'ils ont délégué aux présents. On ne peut pas être partout, etc. Il sortira de ce débat public quelque chose que ces Messieurs s'imposeront comme une règle un peu générale et qui s'imposera au fond à tous. Il en sortira quelque chose. Vous disiez que c'était la réponse attendue, mais elle n'est pas satisfaisante.

De la salle

Ecoutez, je ne vais pas monopoliser la parole non plus.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Non, mais il faut vider les questions.

De la salle

Je veux dire, mes inquiétudes ne sont pas tellement techniques. Mes inquiétudes autour de ce projet reposent surtout, je dirais, par cette absence brillante de nos représentants locaux. Elle repose sur effectivement un dialogue déjà préparé d'avance avec, je dirais, les propos, la brochure et le reste. C'est très bien. Je dirais que tout ça, c'est très vertueux. Je voudrais que ça le soit et que ça le reste également. On voit les propos des deux premiers intervenants qui ont dit : « Ecoutez, on a eu des débats publics, on a eu des choses et finalement, on a vu des projets qui n'ont pas varié d'un millimètre ». C'est ça qui finalement est le plus dérangent. Là, on voit un Conseil Municipal avec soi-disant une concertation.

GRTgaz, il y a un an jour pour jour pratiquement, vous étiez là, vous étiez présents dans cette salle ici même. Vous ne vous rappelez pas ? Ce n'était pas vous. Pourquoi vous étiez là ? Parce qu'il fallait vendre un projet, c'était le projet de Direct-Energie. Parce qu'à ce moment-là, je dirais, vous cautionniez quelque part ce projet de Direct-Energie. Aujourd'hui, finalement, j'ai l'impression que ce chantier, ce projet, est plus dû à une multiplication de tous ces projets. Il y a eu un rapport qui a été fait par l'association. J'ai vu des représentants de l'association ici « Pas de centrale » qui ont mandaté un cabinet, le cabinet « Horizon » qui a rendu un rapport. Est-ce que vous en avez eu connaissance de ce rapport, du rapport « Horizon » ? Oui. Qu'est-ce que vous en pensez sincèrement ? Voilà une question très claire, très nette.

En termes d'impact, je dirais, justement, votre projet, ce gazoduc n'est-il pas la réponse à cette multiplication de projets de CGN en France ? Actuellement, il y en a une dizaine qui sont en cours de construction, on va dire, plus autant, je veux dire, au moins en projets. Est-ce que ce n'est pas la réponse que vous apportez, vous, finalement à une nouvelle politique énergétique qui n'a peut-être pas été, je dirais, suffisamment pesée, suffisamment affinée au départ et qui, aujourd'hui, pose problème ? Parce qu'il y a problème. Autrement dit, pour doubler, je dirais, on parlait tout à l'heure de géostratégie, de choses comme ça, si on voulait effectivement simplement assurer l'alimentation du territoire en termes de gaz, moi, j'aurais préféré voir un maillage plutôt que de voir le réseau se doubler ici. Pourquoi va-t-on doubler un gazoduc alors que le maillage ailleurs permettrait

justement d'éviter de multiplier les problèmes ? C'est une vision totalement différente. Est-ce que ce n'est pas la réponse que vous apportez, je dirais, à ces projets de CGN en France ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

Messieurs, que voilà une colle bien venue.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Très bien. Effectivement, je vous remercie d'avoir posé cette question parce qu'elle est forcément dans les têtes quelque part. Il faut être clair. D'abord, il y a plusieurs aspects dans votre question. La première, effectivement, vous faites allusion à une réunion qui s'est tenue, je ne savais pas que c'était ici, mais c'était un de mes collaborateurs qui représentait GRTgaz. Tout simplement, pour la raison très simple qui est liée à notre statut, c'est que lorsqu'un client nous demande un raccordement au gaz naturel, nous sommes tenus de le faire. C'est vraiment une obligation que nous avons. Nous étions présents simplement parce que finalement, notre client nous demandait d'être là pour répondre aux éventuelles questions relatives au raccordement en gaz naturel, c'est-à-dire au tuyau qui sera éventuellement posé si le client a l'autorisation de faire sa centrale et s'il décide de la construire. Ça, pour l'instant, je n'en ai pas la certitude puisque c'est vraiment en plus la question d'actualité d'aujourd'hui, c'est bien compris. Alors, je n'en sais rien à vrai dire, mais tout ce que je sais, c'est que chaque fois qu'un client nous demande un raccordement, nous faisons les études évidemment pour avancer dans le sujet. Après, on est suspendu à la décision.

Comme le rappelait mon collègue, GRTgaz ne décide rien de lui-même. Ce sont toujours des demandes des clients qui font que nous faisons une construction. Alors, pour ce qui est du gazoduc dont on parle en ce moment qui est Arc de Dierrey, la demande est totalement différente. La demande vient du fait qu'à la frontière belge, les clients, ceux qui veulent faire transiter du gaz dans nos tuyaux, vont s'engager – on pense qu'ils vont s'engager parce que ce n'est pas fait encore – à une augmentation de débit de transit de l'ordre de 50 % par rapport à ce qui existe, ce qui est quand même une grosse source d'approvisionnement de la France. En plus, il y a un projet de terminal méthanier à Dunkerque dont le maître d'ouvrage est EDF qui, pour l'instant, n'a pas encore pris la décision non plus de faire ce terminal et il y a encore un autre projet de terminal méthanier à côté du Havre entre Le Havre et Etretat, promu par Gaz de Normandie. La décision n'est pas prise non plus. C'est pour ça que nous, nous n'en sommes en ce moment qu'à l'état d'étude pour savoir si ces demandes-là se réalisent, qu'est-ce qu'il faut que l'on fasse ? C'est pour ça qu'on est là ici aujourd'hui. On est très en amont de la décision.

De la salle

Excusez-moi de vous interrompre, une réponse unique qui est l'Arc de Dierrey et non pas une solution de maillage qui pourrait plutôt interconnecter les points d'entrée en France pour éviter par exemple les soucis qu'il y a eus l'an dernier en Moselle.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Je crois que mon collègue va répondre, mais effectivement, ce projet de gazoduc est quand même une réponse à la crise russe, mais ça n'exclut pas le maillage dont vous parlez et Pierre-François va en parler.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Je dois en avoir un exemplaire ici. On n'a pas nos cartes qui vont bien, je pense. Ce qu'on peut quand même dire, c'est qu'on parle beaucoup effectivement de l'Arc de Dierrey et pour cause, on

est là pour ça. Alors, il y a déjà un point sur lequel je voulais revenir, c'est quand même un maillage même si, au départ de Cuvilly et jusqu'à à peu près la hauteur de Verberie et ce glissement dans la Vallée de l'Oise entre la forêt de Halatte et la forêt de Compiègne, il y a quand même quelques contraintes qui font que les tuyaux ne sont pas très loin les uns des autres. Autant, le réseau existant qu'on a évoqué plusieurs fois et qui derrière pousse sur la région parisienne, délibérément, on bifurque derrière des stations qui sont au sud de Troyes et sur le Plateau de Langres. Là, on est bien dans une logique de maillage pour pouvoir transiter ces quantités de gaz qui arrivent par le nord sur l'ensemble du réseau.

Alors, sur cette vision globale et sur effectivement cette infrastructure nationale qui évoluerait dans une logique de maillage, j'aurais presque envie de vous conseiller une lecture qui est téléchargeable sur le site de GRTgaz puisque le document date de la semaine dernière, c'est l'étude prospective à dix ans qui est, je trouve, assez bien fait. Evidemment, c'est GRTgaz qui l'a fait, je ne peux pas dire autre chose. Pour autant, je trouve qu'il est bien fait, qu'il est assez pédagogique parce qu'il montre bien l'ensemble des projets qui s'imbriquent assez bien les uns par rapport aux autres et où il y a une espèce de logique pour, justement, sécuriser et permettre ces transits de gaz et garantir cette continuité d'alimentation. Je donnerai un chiffre qui figure dans ce document qui a été présenté lors d'une conférence de presse la semaine dernière, c'est sur les dix ans qui viennent. L'investissement de GRTgaz qui est de proposer une nouvelle canalisation est de l'ordre de 6,5 milliards. 700 millions, c'est certes une somme, mais j'ai tendance à dire que c'est à peine plus de 10 % de la somme totale consacrée sur une période certes de dix ans. Ça fait des grosses longueurs.

Je pourrais citer le doublement de la Vallée du Rhône. Je pourrais citer une liaison qui part de Troyes et qui part, on va dire, en troisième branche de l'étoile jusqu'à Foix pour replonger vers le sud-ouest. C'est bien sûr une liaison entre Cuvilly et la frontière belge. Ce sont des renforcements à l'est et donc, il y a bien une vision globale. Cette étude prospective le montre assez bien, il y a vraiment les cartes qui vont bien et je regrette de ne pas avoir eu le temps d'en piquer quelques-unes dans la brochure et de les avoir mises sur *slides*. Je le ferai pour la prochaine réunion. Je suis désolé pour vous, mais il y a vraiment une vision globale et on est bien sur un souci.

Notamment, on parlait de la crise russe et du fait que le gaz n'arrivait plus, on va dire, par la frontière est. On est bien aussi sur ce type de solution-là et d'avoir plus de souplesse parce qu'il y a un blocage qui peut être technique, qui peut être politique, on l'a vu et qui fait qu'à un moment, aujourd'hui, on est sur un système, on va dire, un peu à flux tendu et on est en train de construire un système qui a un peu plus de souplesse et qui permet de mieux prendre en compte le fait que, parce que : évolution des techniques, des terminaux méthaniers, etc., le gaz peut arriver de plus d'endroits et quelque part, ça donne plus de souplesse.

Patrick LEGRAND (CPDP)

On avance un peu.

De la salle

Encore une fois, sur ce point, effectivement, on avance un petit peu. Maintenant, vous ne m'avez pas répondu sur la première question qui était la question concernant le rapport Horizon et je dirais la prolifération de ces projets de centrales à gaz qui, finalement, vous obligent actuellement à adapter le réseau à tous ces projets, à cette forte demande puisqu'apparemment, on va pratiquement doubler la consommation de gaz en France. Je dirais que ces centrales à gaz sont amenées à fonctionner également pratiquement dans les mêmes plages horaires de fortes demandes qu'il y a sur le gaz en termes de chauffage, pour la demande domestique. L'étranglement, à mes yeux, se trouve plus, je dirais, dans la capacité du réseau à alimenter plutôt que la capacité du réseau à

absorber les importations aux différents points d'entrée puisqu'apparemment, il y aura multiplication de points d'entrée également.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Après, on clôt cet échange. On reviendra éventuellement à vous si vous avez une autre question, mais je voudrais passer à d'autres.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Je voudrais simplement répondre à un aspect des choses. Le projet Arc de Dierrey n'est absolument pas lié au raccordement éventuel de la centrale de Verberie. Puisque si jamais ce projet se fait, le raccordement se fera à partir des artères existantes. C'est très clair, ça ne pose pas de problème ni au débit, ni quoi que ce soit. C'est vrai que les centrales électriques demandent des débits importants, ça, c'est tout à fait exact, il n'empêche que l'ensemble de ces centrales électriques ne va pas entraîner le doublement de la consommation en France, loin de là. En revanche, ce qui est important et primordial pour la France, c'est qu'on soit capable de pouvoir avoir de nouveaux points d'entrée sur le territoire qui nous permettent de combler les défaillances des éventuels fournisseurs. Ça, on l'a vu en début d'année avec la crise russe, nous avons eu quelques difficultés à permettre le transfert de gaz naturel venant d'autres sources pour aller jusque dans l'est de la France. Là, avec Arc de Dierrey, non seulement, on pourra alimenter l'est de la France par d'autres sources et en plus peut-être aider les pays voisins à faire face à cette crise qui est quand même une crise russe. Il n'empêche que ça peut peut-être se faire et ça serait une meilleure sécurité d'approvisionnement pour la France, il ne faut pas l'oublier. C'est ça l'objectif principal de ce gazoduc.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Un petit mot, oui.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Je vais essayer d'être très rapide. Alors après, vous allez me croire ou ne pas me croire et puis on peut en discuter. Juste un chiffre quand même parce que je ne peux pas laisser effectivement dire que les cycles combinés gaz nécessitent de doubler en gros la consommation du réseau existant. Après, ça dépend du nombre de cycles combinés. On est d'accord que ce sont des ouvrages qui ne sont pas neutres sur le réseau. Pour être très clair, pour envisager ces milliards d'investissements, on prend des hypothèses d'évolution de consommation. Aujourd'hui, si on considère la douzaine de cycles combinés gaz qui sont, on va dire, en gestation et qui devraient aboutir et qu'on considère aussi ce qui se passe notamment sur le marché des particuliers où on est plutôt sur une stagnation des consommations de gaz, l'un dans l'autre, tout ça conduit à envisager une augmentation, on va dire, de la consommation sur le territoire national de l'ordre de 10 % à échéance d'une dizaine d'années. Ça fait plutôt du 1 % par an qui est essentiellement – on va être très clair aussi et pour être complètement honnête – tiré par effectivement l'évolution et le développement de ces dossiers de cycles combinés gaz. Après, on peut penser ce qu'on veut. Est-ce que c'est bien de faire de l'électricité à partir du gaz ? Là, je ne rentrerai pas dans la question. Mais, ce n'est pas un doublement, c'est 10 %. Ce n'est pas neutre, mais ça ne met pas le réseau à plat non plus.

De la salle

On linéarise ces valeurs encore une fois. Mais, encore une fois, ce sont des effets de consommation de pointe comme je le disais tout à l'heure. La consommation domestique va augmenter au même

moment que ces consommations de CGR. Ça veut dire que la demande énergétique se fait au même moment et c'est pour ça que le réseau est insuffisant, tout simplement.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Effectivement, j'avoue que le rapport dont vous parlez, je l'ai parcouru en diagonale avant d'entrer en séance et donc, je ne l'ai pas analysé en profondeur. Ce que j'ai vu, simplement, il y avait des grandes lignes qui me semblaient effectivement poser un peu les questions que vous venez de poser. C'est-à-dire qu'effectivement, c'est un débit de pointe qui est supérieur à une consommation moyenne, ces centrales sont faites pour écrêter la pointe de l'électricité, et du coup n'intervient qu'au même moment que la pointe du gaz. Je suis d'accord avec vous. D'où la difficulté pour le réseau de GRTgaz de gérer ces pointes de consommation et c'est une réelle difficulté. C'est clair que le stock en conduites du réseau existant ne suffit pas pour l'ensemble des projets qui se profilent à l'horizon. Il est suffisant pour les premières centrales, je dirais, pour la demi-douzaine qui se prépare. Après, si on multiplie par 2 ou par 3 les centrales, effectivement, le stock en conduites ne suffit pas. C'est pour ça qu'il faut faire appel à des moyens complémentaires de stockages souterrains et à des terminaux méthaniers. Mais enfin, ici, on est un peu loin des terminaux méthaniers et de leur distance d'impact. Ça sera plutôt les stockages souterrains. Vous savez qu'ici, on en a un qui n'est pas très loin, qui peut effectivement servir à régler ce problème de pointe. Néanmoins, je vous assure, ce n'est pas pour les centrales électriques que nous envisageons de construire ce gazoduc.

De la salle

Pour Direct-Energie, vous avez demandé un raccord.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Pas sur ce gazoduc, excusez-moi. Ce que j'ai dit tout à l'heure très précisément, on nous a demandé un raccordement effectivement. Mais si ça se fait, nous prévoyons de le faire sur le réseau existant.

De la salle

Oui, mais enfin, vous ne pouvez pas engager des millions d'euros comme ça sans avoir un minimum de garanties et de protocoles d'accord. Alors, prenez obligatoirement des protocoles d'accord pour avoir un minimum de garanties. Vous ne pouvez pas engager des millions d'euros sans avoir un minimum de protocoles d'accord et de garanties.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Tout à fait, nous n'avons d'ailleurs pas engagé de sommes importantes à ce jour puisque, pour l'instant, aucune décision n'est prise. Les seules dépenses que nous faisons sont des dépenses d'études. Il faut être très clair là-dessus, nous faisons des dépenses d'études.

De la salle

Tout le monde fait des études pour savoir s'il peut engager de l'argent.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Oui, c'est ça.

De la salle

En gros, c'est ça.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Oui, tout à fait.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci pour cette irruption. On va essayer de passer à Monsieur. S'il vous plaît !

Philippe BILLEBAULT, Président de l'association Vivre et Agir à Verberie

Une partie de ma question a déjà été consommée en fait avec la prolixité des précédents intervenants. Effectivement, moi, je voulais revenir sur la genèse du projet et sur la nécessité de cette conduite. Je voulais comprendre parce que vous nous avez dit qu'il y allait y avoir des implantations de gaz supplémentaires en provenance des terminaux de Thénieres, Dunkerque et Le Havre et quand on regarde la position de cette conduite, on se dit : elle part d'un point qui est un nœud déjà pour l'alimentation de la région parisienne. Par contre, elle est dans un endroit où il y a peu d'industrialisations, où il y a peu de consommation et elle va vers un point où c'est pareil, il n'y a pas l'air d'y avoir un gros besoin sur le plan industriel. Alors, en réalité, vous avez apporté une partie de la réponse en disant : « Ça va nous résoudre le problème du gaz russe parce que ça nous permettra d'alimenter l'est de la France par le gaz provenant des terminaux qui importent le gaz de Norvège ou par les ports méthaniers ».

On voit sur la carte que vous nous avez présentée qu'il y a quand même déjà deux conduites dans le nord qui alimentent l'Est en provenance des entrées nordiques et effectivement, pour cette conduite, je ne vois pas trop à quoi elle va servir puisqu'elle contourne la région parisienne par l'est. On se repose le problème que disait Michel tout à l'heure, de savoir en quelque sorte combien effectivement de centrales il va y avoir sur le réseau de cette conduite ? Parce que vous dites que l'on construit un réseau et qu'on ne le construit pas pour les futures centrales électriques, mais si je reprends vos documents, c'est dans le numéro 2, vous dites vous-mêmes : quelle place demain pour le gaz naturel ? Je lis : l'évolution de la consommation de gaz naturel en France sera surtout soutenue par la production d'électricité. La question tourne autour du même problème. On sait très bien qu'effectivement, ce n'est pas la consommation industrielle puisqu'on est en train de désindustrialiser la France actuellement qui va augmenter les besoins. La consommation des ménages, un peu, mais vous avez dit vous-mêmes que ça ne va pas être une progression exponentielle. Reste effectivement les centrales de production d'électricité.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Je vais essayer de reprendre les différents points. Je ne vais pas redévelopper, mais pour être très clair et je pense effectivement l'avoir dit, c'est qu'aujourd'hui, les perspectives de développement de consommation du gaz en France sont liées à la production d'électricité. Ça veut dire qu'à terme, on peut envisager une augmentation de la consommation nationale d'environ 10 %. C'est loin d'être suffisant pour justifier un plan d'investissement de plusieurs milliards puisque j'évoquais tout à l'heure 6,5 milliards et vraiment, je regrette de ne pas avoir de cartes à vous projeter, mais si je reprends quand même ce que vous avez dit par rapport au nœud et par rapport aux ouvrages existants. Il faut être conscient qu'aujourd'hui, on a un réseau qui est dimensionné par rapport à un système gazier qui a les arrivées de gaz telles qu'elles sont aujourd'hui. Effectivement, il arrive du gaz aujourd'hui à Dunkerque parce qu'il y a un pipe qui nous alimente directement depuis la

Norvège et il y a du gaz qui arrive par Thénières à côté de Valenciennes parce qu'on a déjà un point entre la frontière belge et nous-mêmes. Voilà. Ça, ce sont les points existants.

Au bas du triangle entre Dunkerque et Thénières, effectivement, le premier point violet que vous voyez, c'est la station de Cuvilly (le fameux nœud existant). Il faut être conscient d'une chose, c'est que l'Arc de Dierrey, c'est une espèce de grande transversale qui permet d'alimenter tout le sud. Effectivement, on a l'impression qu'elle part de nulle part et qu'elle arrive nulle part. Effectivement, si on va jusqu'au bout de la logique et si on présente l'ensemble des projets, c'est s'il y a un terminal méthanier à Dunkerque, le réseau aujourd'hui qui part de Dunkerque n'est pas dimensionné. En gros, il est plein. Il est à saturation. Ça nécessite de toute façon d'avoir une liaison Dunkerque-Cuvilly. C'est un projet qui s'appelle Oise Pays de France qui a fait l'objet d'une concertation avec un garant de la Commission Nationale du Débat Public qui a un petit peu d'avance par rapport à celui-là. Si venant de la Belgique, il y a un développement accru des importations de gaz par Thénières, il y a une liaison entre Thénières et le point de Cuvilly. C'est moi-même qui suis directeur de projet et on est à des étapes plus en amont et on est en train de mener les études de faisabilité. Par rapport au point de Cuvilly, effectivement, ça devient un point important sur le réseau. Alors, évidemment, on dit : « On passe par Cuvilly ». Je ne vais pas vous présenter ici le dossier de Cuvilly parce qu'il est un petit peu complexe et il faudrait des plans. L'idée, ce n'est pas de créer un engorgement dans cette station, mais il est clair que l'on va développer cette station d'interconnexion et qu'on va développer les ouvrages à ce niveau-là pour permettre d'avoir ce qu'on appelle dans notre jargon des grilles d'interconnexions qui permettront de pouvoir faire passer l'ensemble du gaz qu'on a à faire passer.

On a des schémas où on a des pressions telles qu'on n'a pas besoin de moyens de compressions supplémentaires par exemple. On est vraiment que sur de la tuyauterie, mais on n'envisage pas de développer les moyens de compression sur la station de Cuvilly parce qu'elle comprime aussi le gaz. Pour répondre à votre question, effectivement, quand on dit : « J'amène un tuyau dans le Plateau de Langres » en termes de consommation sur place, c'est clair que ça ne fait pas vibrer. Il faut savoir qu'on a des projets après de redescendre notamment sur le haut de la Vallée du Rhône, de redescendre jusqu'à Lyon et on a aussi des projets, c'est ce que je vous disais, d'aller sur la partie centrale au sud de Paris où on a les trois points bleus parce qu'on a plusieurs stockages. On est bien sur une logique d'architecture globale. C'est ce que j'ai essayé de développer tout à l'heure. Il y a bien une vision globale et ce ne sont pas des tuyaux qui partent de n'importe où et qui arrivent nulle part. Ce qu'il faut aussi comprendre, c'est qu'au travers des zones qui ne sont effectivement pas forcément très industrielles, il n'y a pas forcément beaucoup de consommation, hormis quelques productions d'électricité par ci par là et je ne reviendrai pas sur le projet de Verberie, mais il faut être très clair. Aujourd'hui, quand on aura avancé sur le tracé, si le tuyau doit passer à Verberie, le raccordement de la centrale gaz si elle devait se faire ne se fera pas sur ce tuyau-là. Il n'a pas vocation à alimenter.

Je vais donner un peu une image. Après, l'image est bonne ou pas bonne, mais elle me vient comme ça. En gros, là, on a une nationale existante et puis, il y a besoin de créer une sortie sur la nationale pour alimenter la centrale gaz et nous, nous sommes en train de faire une autoroute à côté et nous n'allons pas faire une sortie d'autoroute à Verberie. Je ne sais pas, mais moi, l'image me parle.

De la salle

C'est pour ça que le réseau ne suffit plus à alimenter l'ensemble à cause de ces centrales effectivement comme celle de Verberie.

De la salle

On en prend note, mais c'est pour vous dire qu'aujourd'hui, les associations sur Verberie qui luttent contre l'installation de la centrale notamment pour d'autres raisons, ce n'est pas parce que c'est du gaz exclusivement, c'est parce qu'il y a des problèmes paysagers, il y a des problèmes environnementaux. On ne va pas revenir là-dessus. On ne va pas vous dire d'entrée de jeu que l'on va s'opposer au passage de cette conduite de gaz. On sait très bien qu'une fois qu'elle sera enterrée, l'impact environnemental sera certainement beaucoup moindre que ne pourrait l'être une centrale électrique là où on veut l'installer. On ne va pas non plus priver nos amis de la région lyonnaise d'alimentation en gaz si ça doit passer par ici. Mais, il faut dire qu'on reste quand même très très vigilant parce que ce que l'on comprend au travers de ce que vous nous dites, c'est qu'il y a une décision politique d'augmenter très fortement le nombre de centrales gaz en France sous prétexte que ça pollue moins que des centrales charbon ou des centrales à fuel. Mais, ce que l'on voit, c'est que des centrales charbon, des centrales à fuel qui tournent entre 300 heures et maximum 2 000 heures par an vont être remplacées par des centrales gaz qui vont tourner quasiment à plein temps toute l'année.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. On a aussi un peu avancé. Je vous signale que GRTgaz n'est pas le seul acteur industriel dans le jeu. On a l'intention de faire, pas très très loin d'ici, à Pont-Sainte-Maxence une réunion le 24 novembre en présence des représentants de la Commission Régionale de l'Energie qui eux aussi sont responsables de la production d'éléments de prospective et aussi de leur mise en œuvre. Pont-Sainte-Maxence, ce n'est pas très très loin. Le 24 novembre, ce n'est pas non plus très très loin. Il fera peut-être un peu plus froid. Je vous conseille à ce moment-là de venir avec un peu plus de questions à poser à ces acteurs qui ont un autre rôle et un autre jeu dans le sujet. Monsieur, juste derrière, vous aviez envie, puis plus. Allez-y !

Benoît SAVAGUE

Bonsoir ! Je suis Benoît Savague. Je travaille pour le cabinet « Alter Ego conseils » qui est chargé d'organiser la concertation dans le cadre du projet de centrale. Moi, je travaille justement dans le cadre de la concertation sur le projet de centrale à Direct-Energie. En fait, je pense qu'un certain nombre d'entre vous me connaissent. Vous avez répondu à ma question puisque finalement, mon intervention était précisément pour bien marquer la différence entre le projet actuel de l'Arc de Dierrey et le projet de centrale. C'est sûr que ça se passe *a priori* dans la même commune. Ce sont deux projets dans lesquels intervient le gaz, mais je pense que vous avez très bien éclairci ce sujet et par conséquent, il n'y a plus vraiment d'amalgame possible entre ces deux projets qui vont se dérouler côte à côte.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Pas de commentaires ? Attendez, on prend sa liste. Je suis désolé, c'est comme ça. J'ai un Monsieur là-bas et puis après, je reviens vers vous.

De la salle

Merci pour l'intervention de nos amis d'Alter Ego. Il y a quand même quelque chose de très peu rassurant dans ce que vous nous avez dit en début de séance, c'est que vos interlocuteurs sur ce projet étaient les Conseillers municipaux de Verberie. Quand on connaît les liens actuellement de ces Conseillers municipaux avec le promoteur de la centrale Direct-Energie, il y a effectivement des motifs d'inquiétude. Je vous engage très vivement à discuter de ce projet-là avec d'autres personnes qui vous donneront certainement un regard tout à fait différent sur ce projet. Alors, je

voudrais juste revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant le tuyau et vous nous avez dit que Direct-Energie ne se raccorderait pas sur ce tuyau. Dont acte. Néanmoins, si ce tuyau-là permet de dédier la globalité de la capacité du tuyau sur lequel ils sont reliés, à ce moment-là, ça ne répond pas à la question. Je ne suis pas clair, je recommence. Je ne dis pas qu'ils ne vont pas se raccorder sur le tuyau, mais le fait d'en mettre un deuxième, ça va leur permettre d'utiliser beaucoup plus. Finalement, ça va leur permettre d'utiliser beaucoup plus. Finalement, vous ne répondez pas à la question et le fait de doubler cette capacité-là, c'est quand même quelque part la capacité pour le promoteur de bénéficier d'une capacité en gaz plus élevée. Je voudrais juste terminer par une question très directe et très précise. Je voudrais qu'aujourd'hui, là, publiquement, vous affirmiez que les deux projets n'ont strictement rien à voir l'un avec l'autre. De manière à ce que ça soit enregistré et que l'on puisse y faire référence éventuellement. C'est-à-dire que vous n'avez pas eu de contacts avec Direct-Energie sur ce projet et qu'il n'y a jamais eu aucun lien technique, opérationnel, financier pour la corrélation de ces deux projets.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Je vais être très clair avec vous, ça répondra aux deux parties de la question. Je vais lever le suspense, je vais répondre à la deuxième partie. Je répondrai quand même sur la première partie. Moi, directeur de projet, je n'ai eu aucun contact avec Direct-Energie. Très clairement, je n'envisage pas d'en avoir. Moi, l'objet, c'est de pouvoir faire une liaison de 300 kms de long sur laquelle il y a le moins de raccordement possible. Direct-Energie, la seule connaissance que j'aie du dossier, c'est un suivi de presse que l'on essaye d'avoir parce qu'on essaye de comprendre un peu le territoire sur lequel on passe. Il n'y a aucun lien industriel entre ces deux projets et je n'ai aucun contact avec Direct-Energie et c'est la même chose pour Thierry qui est chef de projet. Ça, c'est le premier point.

De la salle

Ça veut dire qu'aujourd'hui, vous vous engagez au nom de GRTgaz pour affirmer qu'il n'y a jamais eu aucun lien entre ce projet-là et le projet de centrale à Verberie ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Tout à fait. Pour répondre à votre question puisque vous évoquez le problème du transfert, je vais même aller plus loin que ça, aujourd'hui, les résultats en fin de compte de nos contacts avec les expéditeurs font que l'on n'envisagerait pas un terminal méthanier supplémentaire ou on n'envisagerait pas l'augmentation du transit de gaz par Thénières. Si ces points-là ne sont pas réalisés, on ne posera pas l'ouvrage. L'ouvrage dont je vous parle ce soir ne sera pas réalisé et je pense pouvoir dire, mais Patrick Pelle pourrait le confirmer, c'est que quand GRTgaz était là et a discuté il y a un an et était présent à côté de Direct-Energie pour le raccorder au réseau existant, quand ça a été fait, on n'envisageait pas de poser l'Arc de Dierrey. Il n'y a pas besoin de poser l'Arc de Dierrey. Le raccordement sur les deux tuyaux qui descendent du nord, qui sont quand même d'un diamètre de 750 et d'un diamètre de 900, ça ne les met pas à plat et ça ne met pas en péril l'alimentation de la région parisienne. De toute façon, Arc de Dierrey bifurque vers Troyes, vers le Plateau de Langres et de ce point de vue-là n'aide pas directement à sécuriser l'alimentation de la situation parisienne, je veux dire. A Verberie, entre guillemets, les tuyaux se croisent, mais après, chacun va vivre sa vie et en aucun cas, on s'approche des zones qui sont aujourd'hui, on va dire, en partie alimentées par les ouvrages existants sur lesquels on raccorderait la centrale. Là-dessus, je suis catégorique, ça peut être enregistré, ça peut être écrit dans la presse puisque j'ai pu lire aujourd'hui dans un article de presse qu'il y avait un lien entre les deux projets, très officiellement, je réfute complètement ce point-là et je suis très clair là-dessus.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Je vous donnerai un complément puisque je suis le directeur de la région et l'exploitant du réseau actuel. Ce sont mes équipes qui ont la maîtrise d'ouvrage de cet éventuel raccordement de la centrale sur le réseau existant, qui n'ont pas de lien avec cette équipe qui est à ma gauche effectivement, qui est plutôt une maîtrise d'ouvrage nationale tandis que, chez moi, c'est une maîtrise d'ouvrage régionale. Ça, c'est peut-être un artifice pour vous d'organisation, mais c'est la réalité. D'autre part, le débit de la centrale éventuellement si elle se fait avec ces deux tranches se montera à peu près à un débit de 180 000 m³/heure alors que les deux réseaux actuels, les deux canalisations actuelles peuvent monter jusqu'à 2 millions m³/heure. Vous voyez que ça représente un peu moins de 10 %, ce qui n'est quand même pas suffisant pour envisager de créer une nouvelle canalisation rien que pour cette centrale. Il n'y a pas de transfert en fait si vous voulez.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Ça vous rassure un peu ?

De la salle

Vous n'avez pas répondu à la première partie de la question qui concernait vos interlocuteurs sur ce projet, les élus de Verberie.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

J'avais juste compris que c'était une remarque, je n'avais pas compris que c'était une question, excusez-moi. Je comprends bien le contexte actuel sur la commune de Verberie. Je prends note. Il n'empêche que nous, notamment, dans nos contacts préliminaires, on a besoin de s'appropriier un certain nombre d'informations. Je pense notamment à tout ce qui est PLU, développement urbain, etc. Notre point d'entrée naturel, c'est la municipalité, ce sont les représentants de la Mairie, etc. Je ne sais pas trop quoi vous dire si ce n'est qu'on écoute aussi et j'en profite pour répondre, on écoute aussi les associations. On travaille avec elles, même si on a été maladroit dans la forme pour le dire tout à l'heure.

Alors, l'autre point parce que j'ai quand même regardé quelques plans sur où serait la centrale, de toute façon, je vous rappelle et c'est quand même une réalité, on privilégie plutôt des tracés assez loin des zones urbaines, assez loin des zones, on va dire aménagées et que dans les options, on est en train de regarder pour déterminer un tracé. L'objectif n'est pas de passer au ras de la commune et probablement, on pourrait entrer un petit peu dans les contraintes sur le doublement, les distances par rapport aux ouvrages existants. Mais, je pense qu'on serait plutôt à l'extérieur de la commune et qu'en rien, on ne passerait à proximité de la centrale, on n'a aucun intérêt de toute façon. L'idée, on est plutôt, alors parfois au grand dam des propriétaires, en zone rurale, mais on a quand même plutôt tendance à privilégier les zones rurales.

Si j'ai bien compris une part de vos griefs et l'emplacement de la centrale qui ne serait pas très loin de la ville. Je ne sais pas si ça répond à votre question, mais forcément, on travaille avec les élus qui représentent la commune et qui nous amènent un certain nombre d'infos et puis, on complète ces informations avec des associations, etc., etc. Quand on a un tracé, on vient le proposer, on discute avec les propriétaires. Je ne vais pas reprendre l'explication de Thierry Gobe de tout à l'heure.

De la salle

Les élus décideurs ne sont pas là hélas ce soir.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Si je peux me permettre, n'oubliez pas ce que je vous ai dit au début, dans un débat public, l'une des sorties des débats publics, c'est parfois de réorganiser au fond les relations de corps sociaux. Alors, ils ne sont pas là ce soir, ils seront peut-être là à la prochaine réunion. Ma foi, vous avez pu ouvrir des champs de négociations et des liens de négociations. Je ne suis pas si catégorique que ça. Je vous ai vu hocher de la tête là-bas ? Tous les espoirs sont encore permis. Monsieur en face et puis après, nous passerons là-bas et puis ensuite, à vous.

De la salle

Il y a environ un an lors d'une réunion, lors d'une présentation de Direct-Energie, il y a le Monsieur qui présentait le gaz. Je lui ai dit : « Alors, vous allez faire une centrale et puis après une deuxième ». Il me dit : « Ce n'est pas possible, les tuyaux ne sont pas assez gros, mais on est prêt à en amener des plus gros ». Voilà ce qu'il m'avait répondu.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Il faut toujours se méfier de ses amis. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Je n'ai pas changé d'avis. Aujourd'hui, je ne vais pas parler à la place de Direct-Energie, mais enfin, avant d'envisager d'autres centrales, il a déjà suffisamment à s'occuper à discuter sur l'opportunité de la première et sur l'opportunité de la deuxième. Je ne vais pas insister. Aujourd'hui moi, je redis ce que j'ai dit, l'Arc de Dierrey et la centrale de Verberie n'ont pas de points communs et n'ont aucun lien. Je suis catégorique là-dessus et je le confirme.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci en tout cas d'avoir dit ça ce soir. Monsieur là-bas en veston.

De la salle

Bonsoir ! Vous parlez de doubler ou de tripler les installations existantes puisqu'en fait, on en serait au troisième tuyau. Etant élu dans une commune où passent déjà deux tuyaux, c'est vrai que voir un troisième tuyau, ce n'est pas toujours la panacée parce qu'on n'en tire fondamentalement pas beaucoup d'avantages et que globalement, on a beaucoup de désavantages et que globalement, on a beaucoup de désavantages. C'est vrai que l'idée d'avoir un troisième tube encore un peu plus gros que les précédents n'est pas sans poser quelques questions. C'est quand même une des questions qui concernent les communes. Est-ce qu'il y a la taxe professionnelle ? Alors, il n'y a plus de taxe professionnelle, je suis d'accord. Mais ça dépend de quel côté politique on se bat parce qu'il y en a quand même qui essayent de faire en sorte qu'il y en ait encore. Mais ça, on ne rentrera pas là-dedans. Il y a une taxe sur les pylônes électriques qui existe Est-ce qu'il y existe quelque chose d'équivalent sur la fiscalité ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

Monsieur, l'appât du gain et l'appât du gaz.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Je vais vous décevoir. Effectivement, un gazoduc ne rapporte pas grand-chose aux communes. En substance, il rapporte la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public). Ce n'est pas grand-

chose, c'est en gros 100 euros par communes + 350 euros du kilomètre. Ce n'est vraiment pas beaucoup. Sinon, lorsqu'on a des postes de sectionnement, on paye la taxe foncière comme tout bon propriétaire, mais finalement, on se met à la place de quelqu'un d'autre, ça n'enrichit pas davantage la commune. La taxe professionnelle peut être versée lorsque l'on a des installations sur lesquelles des gens travaillent en permanence. Ce seront par exemple les stations de compression. Mais là, il y en a une à Cuvilly, il y en a une à Dierrey-Saint-Julien et il y en a une à Voisines. Ce sont les trois communes qui toucheront la taxe professionnelle, qui la touchent déjà, mais qui la toucheront sans doute un peu plus si ces installations grossissent. Ce sont les seuls revenus effectivement que peuvent attendre actuellement les communes.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Ça répond à votre question ? Merci. C'est à vous, Madame.

Sylvie CAPRON, directrice du Parc Naturel Régional Oise Pays de France

Vous en parliez tout à l'heure. Je voudrais revenir sur un certain nombre d'enjeux environnementaux qui, à mon sens, doivent absolument être pris en compte dans la définition du tracé et dans l'élaboration du projet. Je vais en citer. Ce n'est évidemment pas dans l'ordre, il n'y a pas de hiérarchie. On parle de Vallée de l'Oise, ça veut dire qu'il y a un certain nombre de milieux humides qui peuvent être concernés par le projet. On sait que les canalisations peuvent avoir un effet drainant au niveau des milieux humides. Je pense que c'est un aspect qu'il faudra prendre en compte dans l'élaboration du projet. Vous avez à proximité des coteaux de très grande qualité écologique qui sont classés Natura2000. Ce sont des coteaux calcaires. Là aussi, le projet ne devra pas participer à la destruction de ces habitats naturels qui sont remarquables et protégés.

On a parlé de la forêt. Alors oui, il peut y avoir en fonction là aussi du tracé des secteurs écologiques intéressants en forêts. Je voudrais parler aussi de paysages puisque vous parliez effectivement de trouées dans la forêt. Or, au niveau de la forêt d'Halatte, on peut être sur des points hauts avec des impacts en termes de paysages relativement importants. Je rappelle que la forêt d'Halatte, c'est un site classé. Ça veut dire qu'en termes de paysages, la vision de la forêt depuis la plaine est aussi importante et fait partie des préoccupations en tant que site classé.

Vous parliez, Monsieur Pelle, de la gestion des emprises. Effectivement, c'est quelque chose d'important puisque les espaces ouverts dans notre région sont relativement peu importants et sont riches d'un point de vue écologique. C'est vrai que si au préalable, il n'y a pas destruction de milieux et qu'une bonne gestion est mise en œuvre adaptée, cela peut effectivement apporter de la richesse écologique sur le territoire. Voilà les différentes remarques que je voulais faire et les différents enjeux environnementaux qu'il me semble important d'appréhender dans le cadre de l'élaboration du projet.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Madame a posé quelques jalons.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Effectivement, nous essaierons d'en tenir compte. Je ne sais pas. Nous en tiendrons compte, pardon. Je me retourne vers l'ingénieur tracé pour lui demander si elle a rencontré le parc. Non. Donc, un rendez-vous va être pris, ça me paraît essentiel. En tout état de cause, nous réalisons actuellement une étude d'impact bien sûr qui intègre tous les volets que vous avez évoqués et nous avons l'assistance notamment dans le cadre de cette étude d'impact d'un écologue qui réalise une étude, un inventaire faune, flore. Nous engagerons également après au moment des travaux un

écologie de chantier qui garantira la mise en œuvre, je dirais, des dispositions, des propositions faites dans l'étude d'impact, qui garantira qu'elles sont bien mises en œuvre. L'étude d'impact sera soumise bien évidemment à l'enquête publique. Elle sera soumise à la consultation administrative. Le parc à cette occasion aura l'occasion de s'exprimer bien sûr, mais il faut qu'on le fasse avant, c'est évident.

Sylvie CAPRON

Ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement, c'est important que l'on puisse être associé en amont, ne serait-ce que parce qu'on a un certain nombre de données. Nous avons réalisé un certain nombre d'études et nous avons des données en matière d'écologie, de paysage qu'effectivement, nous souhaitons mettre à votre disposition pour que le projet tienne compte de ces enjeux.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Effectivement, je pense que vous ne devez pas avoir d'inquiétudes sur le sujet parce que c'est vraiment une volonté politique de GRTgaz que de travailler notamment avec les Parcs Naturels Régionaux de façon conjointe et très proche. Je ne sais pas si vous étiez présente au mois de juin lors de la présentation.

Sylvie CAPRON

Oui, j'étais effectivement présente. Vous faites allusion, j'imagine, à la réunion des directeurs de parcs. Tout à fait, j'étais présente et c'est vrai que du coup, j'étais un peu étonnée de ne pas avoir eu de contact avec vous au préalable. Effectivement, je pensais que la concertation aurait lieu un peu plus tôt.

Patrick PELLE (GRTgaz)

Oui. Vous savez, on est très en amont sur la procédure. Ceci explique les choses. Mais, clairement, ce sont des contacts que l'on pourra certainement établir dans la durée. Alors, il y a le projet qui va ouvrir des contacts effectivement et moi, en tant que représentant de la région et dans la pérennité des contacts dans la durée, on peut certainement faire aussi des choses intéressantes sachant qu'on est dans le contexte d'une convention qui est en train de se préparer avec la fédération. Vous êtes informée évidemment. On envisage de faire aboutir cette convention dès que vous, en tant que directrice de parc, et vos collègues, aurez émis leur avis sur le sujet. C'est vraiment en cours tout ça et je crois que c'est clairement un rendez-vous que je vais prendre avec vous, mais pas uniquement pour le projet.

Patrick LEGRAND (CPDP)

C'est comme ça. Le réseau de relations se reconfigure et s'amplifie et ça, ça perdure à tous les coups. Ça vous va comme réponse sachant que nous l'avons entendue tous comme témoins ? J'ai une question juste derrière vous, Mademoiselle. Monsieur, pardon, s'il vous plaît !

David LONG, président de l'association « Pas de centrale »

Nous avons quelques problèmes avec des études d'impact environnementaux. C'est une question directe qui mérite une réponse directe. GRTgaz serait-il prêt à financer une étude environnementale où le cabinet sera choisi par un regroupement d'associations et pas par GRTgaz ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Aujourd'hui, la réponse sera hélas non. Non pas qu'on n'est pas prêt à le faire, mais que le bureau d'études est déjà choisi et a déjà commencé à réaliser des études. Alors, en revanche, de manière ponctuelle et locale, oui, nous pouvons le faire, mais localement. C'est-à-dire que si vous souhaitez des compléments à l'étude d'impact que nous réalisons, nous sommes prêts à financer des bureaux d'étude le cas échéant qui feraient des compléments d'études. Mais, le bureau d'étude qui a été choisi pour faire les études d'impact a été choisi sur la base d'une liste qui a été validée par les Directions Régionales de l'Environnement. Ce sont elles qui ont fait le choix et nous avons après consulté ces entreprises et sélectionné sur la base d'appels d'offres. Mais, comme je vous le dis, on peut par contre compléter ces études.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Je sens que vous avez encore quelque chose à dire, mais je voudrais remarquer qu'au fond, on est même presque en train d'innover dans les formes de relations. Ce n'est plus celui qui paye qui commandera. C'est plutôt une bonne nouvelle.

David LONG

La question est toute simple maintenant : le nom du cabinet que vous avez déjà mandaté ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Celui qui travaille aujourd'hui pour nous s'appelle Egis Environnement.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Allez-y !

David LONG

Dernièrement, le chef de projet n'a pas encore pris contact avec l'association « Pas de centrale », je passe donner mon nom et on prendra rendez-vous ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

OK.

David LONG

Merci beaucoup.

Patrick LEGRAND (CPDP)

C'est formidable, vous avez un succès monstre. Vous savez que les coûts du débat public sont portés par le maître d'ouvrage et pourtant, ce n'est pas lui qui décide, c'est nous, la Commission Particulière. N'est-ce pas, Messieurs ? Nous, nous ne sommes pas payés, ni défrayés, mais bien souvent, beaucoup de maîtres d'ouvrage acceptent de le faire tout à fait spontanément parce qu'ils ont intérêt à ce qu'il y ait un intermédiaire indépendant et neutre. Monsieur, vous aviez envie de revenir.

De la salle

C'était juste une réaction par rapport à ce que David Long vient de dire et au fait que vous aviez dit que vous étiez d'accord. Ce que je voulais ajouter, c'est que vous êtes d'accord, même si ça n'est pas uniquement pour des compléments d'enquêtes. Mais en fait aussi, on se rend compte dans les études d'impacts qu'il y a dès fois des déformations assez flagrantes. En fait, ce que les associations veulent voir, c'est la vérité. Auquel cas, ce n'est plus un complément d'enquête, mais une enquête un peu contradictoire par rapport à certains éléments du dossier qui pourraient être demandés.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Ça appelle peut-être un complément de votre part.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Effectivement, on peut appeler ça une tierce expertise locale. On peut lui donner les noms qu'on veut. Ce sont des choses qu'on réalise sur d'autres sujets. Je ne vois pas pourquoi on n'accepterait pas. En revanche, effectivement, j'imagine difficilement que l'on puisse refaire l'étude d'impact une deuxième fois. Ça, ça m'embêterait assez.

De la salle

Il n'est pas forcément question de refaire l'étude d'impact. Si elle est bien faite, on ne la contestera pas.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Elle sera soumise à votre analyse lors de l'enquête publique et probablement même au fur et à mesure de la concertation qui précédera l'enquête publique. Il y a sûrement encore quelques questions. On ne va pas rentrer dès maintenant dans la période des remords. Il n'y a plus de questions ? Il y en aura d'autres la prochaine fois, je n'en doute pas et puis, s'il y a des remords très chauds et très difficiles à assumer, on peut toujours nous poser des questions soit par mail et à ce moment-là, ça rentre dans notre site et ces Messieurs de GRTgaz ont un temps limité pour y répondre. On peut toujours également nous envoyer un certain nombre de questions par La Poste. C'est tout aussi possible et nous les mettons nous-mêmes sur le mail. Au fond, on essaye d'articuler les réunions publiques sur un jeu de questions réponses qui n'est pas non plus impossible puisque, maintenant, nous avons décidé de mettre sur le site les questions qui ont été posées en public. On peut poursuivre ensuite avec un certain nombre de questions entre les réunions publiques, les modalités publiques de réunions et les modalités plus Internet ou autre.

Vous êtes sûrs qu'il n'y a pas encore une petite question ? La Commission du Débat Public et les Commissions Particulières ne se prononcent pas sur le fond des projets qui leur sont soumis. Je suis dans une situation d'être muet forcé comme mes collègues à laquelle je dois résister et pourtant, vous savez, c'est dur de temps en temps. C'est vrai, il n'y a plus de questions ? Ce soir, je voudrais vous remercier de la sérénité avec laquelle cette réunion a été conduite et au fond, on a vu apparaître des discussions de fond sur ce que peut être l'intérêt général, la façon dont on le traduit en termes de maillage, de réseau, etc. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je trouve qu'on a pas mal débattu des questions de stratégie, de maillage et d'équilibre dans une assemblée composite qui n'est pas composée de grands techniciens ou de grands technocrates. C'est plutôt réjouissant toujours de voir ce genre de discussion et de débat. On

a appris beaucoup de choses mutuellement. Si par hasard ça pouvait initier une nouvelle forme de concertation, ça pourrait peut-être donner des idées si j'ai bien compris. Merci et à la prochaine.

Je vous signale que nous sommes aujourd'hui le 19 chez vous. Le 26, on est à Crépy-en-Valois et le 28 on est à Nogent-sur-Seine, c'est un peu plus loin. En tout cas, dans le secteur, nous sommes à Rebais, mais ça, c'est la Seine-et-Marne le 9 novembre. Villenauxe-La-Grande, c'est le sud de la Seine-et-Marne, mais à Pont-Sainte-Maxence le 24 novembre et le 24 novembre, il y aura, je pense, quelqu'un qui représentera la Commission de Régulation de l'Energie qui prend goût aux débats auxquels elle peut participer puisque c'est une femme. Merci, bon courage et à bientôt !

La séance est levée à 22h30.